

Le Forum André Naud (3)

Cette brochure- promotion

Est disponible au secrétariat temporaire du Projet au 6500 St-Vallier Montréal H2S 2P7

Elle est financée par les contributions des membres (réguliers ou sympathisants) et des abonnés

□ Nous nous proposons de donner :

3 copies aux membres réguliers

2 copies aux sympathisants

1 copie aux abonnés

Elle est également disponible à 4\$ la copie (frais de port inclus)

Le Forum André Naud

Mars-avril 2007

Présentation

Nous voilà en piste pour un troisième parcours proposé par la brochure du Forum. La démarche nous permettra de constater que le Forum progresse dans la poursuite des objectifs qui l'ont fait naître. Parcours en cinq étapes ou sections.

- La première section nous ramène précisément au jour de la naissance, au congrès de fondation du 15 novembre 2006 à Trois-Rivières. Entre autres éléments qui nous reportent à cette journée mémorable, nous retrouverons l'exposé de l'un des nôtres, Lucien Lemieux. Une analyse mobilisatrice du Concile Vatican II et de ses lendemains, dont les congressistes réclamaient le texte le jour même. Avec un délai qui n'enlève rien à son intérêt et qui permet une diffusion plus large, cet exposé nous est offert ici tel que planifié.

Quand je dis "analyse mobilisatrice" je pense par exemple à ces phrases:

L'appareil de la curie vaticane n'a pas voulu le concile, en a entravé le déroulement et s'est refusé à le mettre en œuvre. Le système bureaucratique du Vatican a été ébranlé mais il n'a pas été délogé.

Ou encore:

Le bilan du Concile Vatican II est positif. L'appliquer de façon efficace relève de chrétiennes et de chrétiens dans leur vie quotidienne. Cela n'est pas possible sans qu'ils ne se regroupent et ne se ressource mutuellement.

- La section 2 est consacrée à un dossier problématique dans notre Église, celui des divorcés remariés. L'événement provocateur est la parution récente (nov. 2006) d'une note du comité de théologie de l'AECQ, reproduite intégralement en nos pages. Nous réagissons à ce qui nous apparaît une "fausse évidence" qu'il nous semble avoir le droit et même le devoir de questionner.

On affirme dans cette note théologique et pastorale sur les divorcés remariés : "Un certain nombre de portes leur sont évidemment fermées. Par exemple une forme de célébration de leur engagement qui pourrait être confondue avec un mariage sacramentel ou encore, plus évidemment, à cause de la signification même de ce sacrement, la communion eucharistique."

Qu'il s'agisse de la discipline actuelle de l'Église, fondée sur une certaine théologie.... Il est permis bien sûr de le rappeler. Mais comment peut-on parler en ce cas d'une évidence? Affirmer que cela tombe sous le sens alors qu'un grand nombre de théologiens promeuvent d'autres approches; que la pratique pastorale s'éloigne de plus en plus de la doctrine officielle; que le sens chrétien majoritaire considère cette exclusion de l'eucharistie comme ... très peu évangélique; que les chrétiens d'Orient traitent la question de façon bien différente.

Vraiment est-il correct de parler d'évidence? Est-ce là une simple question d'un mot mal choisi ou s'agit-il d'une attitude incorrecte? Cette attitude n'explique-t-elle pas pour une part la perte de crédibilité dont souffre le magistère aux yeux d'un

nombre croissant de nos concitoyens, même de croyants?

L'équipe montréalaise du Forum souhaite grandement échanger sur tout cela avec le comité de théologie ou quelques-uns de ses membres. C'est à suivre.

En cette matière le travail d'André Naud découvert ou retrouvé dans ce contexte nous fournit des repères éclairants. Et nous saluons la contribution toute récente de Normand Provencher par son livre « Une place à part entière » (les divorcés remariés dans l'Eglise) publié chez Novalis.

- Dans la section 3 qui porte sur l'accès des femmes aux ministères ordonnés, nous avons regroupé certains éléments d'information rattachés au colloque d'octobre 2006 tenu à Montréal sur ce thème. Après avoir pris connaissance de ce contenu, il serait opportun de revenir à la question posée au départ, dans la lettre qui nous est adressée:

" Il nous semble que la place et le rôle des femmes dans notre Église est une des questions fondamentales qui ne manquera pas d'animer les réflexions et prises de position du Forum André-Naud. C'est pourquoi notre comité souhaiterait vivement pouvoir porter cet enjeu de concert avec votre regroupement."

Que nous en semble, à nous du Forum? Sommes-nous prêts à entrer en dialogue et concertation sur cette question? Comment peut-on traduire notre intérêt?

- Section 4 - En faisant écho à des initiatives particulières de quelques équipes locales du Forum, cette section témoigne de l'élément le plus "neuf" de notre association. Les équipes diocésaines - là où elles sont structurées - commencent à se réunir, à réfléchir et à s'exprimer publiquement quand elles le jugent pertinent. L'Équipe montréalaise a demandé à son évêque une rencontre qui lui fut accordée sans délai. Elle tente, sans avoir encore obtenu de réponse, de rencontrer des membres du comité de théologie dont il a été largement question dans la section 2

A Gatineau l'équipe a organisé une soirée d'information sur VaticanII en faisant appel au Père Normand Provencher. Elle a de plus planifié pour le 23 avril (?) une soirée témoignage qui donnera la parole à trois couples de personnes divorcées remariées. On peut s'attendre à ce que les communications en provenance des différents diocèses se fassent de plus en plus nombreuses. Il s'agit là d'une fonction essentielle à la revue et, plus important, à la vitalité même du Forum.

- Enfin, la section 5 nous donne quelques nouvelles de l'équipe nationale et du secrétariat - et quelques missives d'un courrier outre-mer. Dans le procès-verbal de la rencontre de l'équipe nationale tenue le 22 janvier 2007 on remarquera la priorité accordée à la coordination des équipes locales. " La vitalité du national sera nourrie par celle des différents regroupements locaux en constante intercommunication" La prochaine (et deuxième) rencontre de l'équipe nationale se tiendra le lundi 2 avril à Repentigny. C'est le jour où sera distribué cette troisième brochure du Forum.

Claude Lefebvre

Section 1

Échos du congrès de fondation 15 novembre 2006

- Les membres fondateurs présents
- L'invocation à l'Esprit
- L'allocution d'ouverture
- Notre référence privilégiée : Vatican II
Exposé de Lucien Lemieux

***Les membres du Forum
présents au congrès de fondation***

- Gatineau :** Benoit Fortin; Michel Lacroix;
- Joliette:** Michel Bourgault; Pierre-Gervais Majeau; Marc Pepper; Gilles Dugal;
- Montréal:** Robert Allard; Alain Ambeault; André Beauchamp; IsaBelle Couillard; André Gadbois; Jean-Pierre Langlois; Claude Lefebvre; Maurice.H. Vanier;
- Nicolet :** Clémence Rheault; Mariette Milot; Louise Meunier; Gérard Marier; Pierre Houle; Raymond Anctil.
- Québec :** Marc Bouchard; Yvon Drolet;
- St-Hyacinthe :** Réal Cliche;
- St-Jean Longueuil:** Rachel Deslauriers; Amélie Duhaime; Jocelyn Jobin; Lucien Lemieux; Luc Munn; Jean-Yves Sédillot;
- St-Jérôme :** Ann Talbot; Nicole Pepper-Legault; Denis Normandeau; Mario Foucault; Michel Forget; Pierre Filion; Luc Bouchard; Guy Bezeau;
- Trois-Rivières:** Marcel Foley; François Gravel; Robert Hotte; Yvon Leclerc

P.S. Un membre préfère garder l'anonymat.

LAISSEZ-VOUS MENER PAR L'ESPRIT

[k524]

Laissez-vous mener par l'Esprit Sur les chemins de la justice Le vent de Dieu qui vous a pris Fera de vous des êtres libres

Fini le temps des pas comptés
Finies les peurs qui défigurent!
L'amour se donne sans compter
Il est pour vous la vraie mesure

Vous n'êtes plus des apprentis
Suivant les règles de vos pères
L'amour invente votre vie
Improvissez à sa lumière!

L'Esprit se joint à votre esprit
Pour murmurer « Dieu notre Père »
L'amour vous donne un cœur de fils
Et sa chaleur vous fait renaître

Allocution d'ouverture au congrès de fondation Trois-Rivières 15 novembre 2006

le Forum André – Naud

le projet - la réalité - l'avenir

1. le Projet.

J'ai déjà raconté comment a surgi l'idée d'un Forum qui pourrait porter le nom d'André Naud, théologien bien connu et estimé au Québec et décédé depuis peu.

La lecture d'un de ses ouvrages intitulé : « Un aggiornamento et son éclipse » m'avait particulièrement rejoint et interpellé. Ce travail de recherche et d'analyse projetait une lumière révélatrice sur ma propre expérience de croyant et d'homme

d'Église en la situant dans le vécu ecclésial des 40-50 dernières années. Il m'apparaissait désormais que ce que j'avais éprouvé moi-même quant au sort de l'intelligence et de la liberté dans l'expérience chrétienne s'inscrivait tout à fait dans ce que l'Église dans son ensemble avait vécu.

Dans la présentation du livre on énonce ceci :

«Vatican II demeure l'événement ecclésial le plus important du XX^{ième} siècle. Sa préparation et sa réalisation ont libéré la parole, suscité la solidarité dans la recherche de la vérité, favorisé la libre expression des opinions et des convictions. Un véritable aggiornamento qui semble, depuis, contredit par plusieurs interventions romaines qui menacent sérieusement la liberté dans l'Église. »

Ce que j'avais vécu intensément à ma mesure comme croyant et prêtre au cours d'un long cheminement de vie adulte se trouvait projeté sur le grand écran de l'histoire de l'Église. Cela m'a profondément marqué, et depuis lors - une dizaine d'années- m'a gardé en état d'éveil.

Et puis, il y a eu plus récemment, l'événement déclencheur pour moi de certaines interventions courageuses d'un prêtre - Raymond Gravel - dans les médias. Un langage, à ce qu'il m'a paru, aussi rafraîchissant pour un large public (croyant et incroyant) qu'énervant pour une large partie du monde clérical. J'ai cherché à comprendre ce que cela voulait dire.

Sans prétendre fournir une réponse qui fasse taire le questionnement nous pouvons nous référer à cette réflexion d'André Naud en postface de son livre (p.213) :

« Une autre attitude est possible en face des difficultés qu'on éprouve dans l'Église à bien dire et à bien vivre la liberté dans la foi. On peut décider d'espérer et de lutter. Ces deux mots ne sont pas dissociables. On n'a pas le droit d'espérer si on ne lutte pas; on n'a pas le courage de lutter si on n'espère pas»

- Notre mouvement lui-même va-t-il tenir le coup aussi longtemps que la situation l'exigera ou va-t-il mourir faute de combattants et s'étouffer dans la déception?

L'avenir n'est pas assuré! Abraham et tous les autres qui ont cru au cours des siècles n'étaient sûrs de rien... sinon de Celui qui les appelait.

- Dans une assemblée de conseil presbytéral de ce printemps dans l'un de nos diocèses la question posée était la suivante: Comment chacun de nous a-t-il réagi à la lettre ouverte des 19 prêtres? Au cours de l'échange, l'évêque s'inquiétait de ce Forum André-Naud qui pointait à l'horizon. Un membre du conseil suggéra que l'on pouvait s'inspirer de l'attitude de Gamaliel - alors que Pierre et les apôtres comparaissaient devant le Sanhédrin (Ac 5, 33 ss) « exaspérés, par les paroles des apôtres ils projetaient de les faire mourir. Mais un homme se leva dans le Sanhédrin, c'était un Pharisien du nom de Gamaliel, un docteur de la loi estimé de tout le peuple. Il ordonna de faire sortir un instant les prévenus, puis il déclara: « Israélites, prenez bien garde à ce que vous allez faire dans le cas de ces gens. Ces derniers temps on a vu surgir Theudas : il prétendait être quelqu'un et avait rallié environ 400 hommes; lui-même a été tué, tous ceux qui l'avaient suivi se sont débandés et il n'en est rien resté. On a vu surgir ensuite Judas le Galiléen, à l'époque du recensement; il avait soulevé du monde à sa suite; lui aussi a péri et tous ceux qui l'avaient suivi se sont dispersés. Alors, je vous le dis, ne vous occupez donc plus de ces gens et laissez-les aller! Si c'est des hommes, en effet, que vient leur résolution ou leur entreprise, elle disparaîtra d'elle-même. Si c'est de Dieu, vous ne

pourrez pas les faire disparaître. N'allez pas risquer de vous trouver en guerre avec Dieu! »

On peut souhaiter que les conseils presbytéraux de nos diocèses se laisseront inspirer par Gamaliel. Et aussi, et surtout... que nous puiserons nous-mêmes à cette Parole de Dieu. Ce que nous ferons, ce que nous créerons de neuf en notre Église et dans notre monde, ce que nous deviendrons, tiendra à la fois des hommes (de nous-mêmes) et de l'Esprit. Mais l'Esprit ne nous est jamais acquis : il viendra sans doute à la mesure de notre appel, de notre désir, de notre disponibilité...

« Laissons-nous mener par l'Esprit... »

C'est là notre prière pour aujourd'hui et demain!

Il est permis, quand même, de souhaiter qu'on ne nous réserve pas le même sort qu'aux apôtres ce jour-là. Le verset suivant l'intervention de Gamaliel nous dit que, se rangeant à l'avis de celui-ci, les membres du Sanhédrin rappelèrent les apôtres, les firent battre de verges et... les relâchèrent.

Claude Lefebvre f.ch
15 novembre 2006

Forum André-Naud

27 novembre 2006

LE CONCILE VATICAN II BREF RAPPEL

Introduction

Le XXI^e concile général, habituellement dénommé œcuménique, mot d'origine grecque qui veut dire « de toute la terre habitée » a eu lieu à l'automne des années 1962 à 1965 et fut dénommée Vatican II. Il a généralement rassemblé 2,500 évêques, dont 28 du Québec. Lors des huit premiers conciles œcuméniques ou généraux, tous tenus sur le territoire de la Turquie actuelle lors du premier millénaire, les évêques présents provenaient du Moyen-Orient, à quelques exceptions près; l'évêque ou l'évêque de Rome, plus tard dénommé pape, n'avait convoqué aucun de ces conciles et n'y était pas présent. Les douze conciles suivants, réunis en Europe, étaient majoritairement composés d'évêques de ce continent. A Vatican II, seulement le tiers des évêques catholiques romains y exerçaient cependant leur ministère. Des seize documents, dont le contenu fut mis au vote lors du concile: quatre constitutions, neuf décrets, trois déclarations, sept demeurent de première qualité: deux sur l'Église, une sur la Révélation divine où est valorisée l'Écriture sainte, une autre sur la liturgie, les trois autres traitant de l'œcuménisme, de l'Église et les religions non chrétiennes, et de la liberté religieuse. Ce concile est le premier, en histoire du christianisme, qui s'est penché sérieusement sur l'entité et la mission de l'Église.

A l'écoute de l'Esprit-Saint et du monde, la hiérarchie ecclésiastique a fait acte d'humilité lors de ce concile. Elle a abandonné le monopole qu'elle s'était accaparée depuis le Bas Moyen Âge sur l'être humain, sur la vérité, même sur l'ecclésiastité. Aucun nouveau dogme n'a été ajouté, aucun anathème n'a été prononcé. A plutôt été présentée une Église qui redécouvre ses racines dans la présence aux personnes, dans la communion entre ses membres et dans son service au monde. Le communautaire prédomine sur l'individuel; l'autonomie des valeurs terrestres et la fécondité du dialogue sont reconnues.

Par comparaison au concile Vatican I (1869-1870), jusqu'alors omniprésent, au Québec dans la continuité du concile de Trente (XV^{ème} siècle), on passait d'une Église à prédominance institutionnelle à une Église à prédominance communionnelle, d'une Église société ou compagnie à une Église mission, d'une Église centralisée à des Églises locales, d'une insistance sur l'autorité mal comprise à une insistance sur le service, d'une présence de pouvoir dominant à une présence de témoignage au monde, d'une Église cléricale et hiérarchologique à une Église toute entière ministérielle.

1. ÉGLISE COMMUNAUTAIRE ET MISSIONNAIRE

La tendance actuelle chez les dirigeants ecclésiastiques d'insister sur l'Église communion peut être trompeuse. Certes, c'est mieux que l'insistance antérieure sur la hiérarchie. Mais n'est-ce pas en même temps une récupération du concile? Mettre l'accent sur la communion, sur l'unité, ne conduit-il pas à une commune union, à une intimité, sinon à une relation intimiste, fusionnelle, dont la communion eucharistique individuelle et l'adoration du saint-sacrement redeviennent des signes sensibles? A moins que l'on ne recherche encore une uniformité qui serait de toute façon artificielle? Une distinction se répand à l'heure actuelle entre les catholiques de la communion et ceux du royaume de Dieu. Ces derniers ne seraient-ils pas les plus évangéliques?

De toute façon, les mots communion et communautaire incluent deux fois la lettre m et procèdent de deux mots latins cum et munus, qui se traduisent par charge avec.

Porter une charge avec d'autres, ce n'est pas seulement relationnel, c'est aussi fonctionnel. Il s'agit d'une responsabilité, d'une coresponsabilité. L'Église est un rassemblement de personnes baptisées, convoquées par l'Esprit Saint, pour réaliser une mission, la même que celle de Jésus: annoncer au monde l'avènement du royaume de Dieu sur terre et participer activement à son expansion. En ce sens, les deux constitutions conciliaires sur l'Église intitulées respectivement en français « L'Église » et « L'Église dans le monde de ce temps », auraient dû n'en faire qu'une. En effet, l'Église fondée sur Jésus le Christ et animée par son Esprit n'a aucun sens si elle n'est pas envoyée dans le monde, si elle n'est pas missionnaire en même temps qu'en cheminement.

La foi chrétienne requiert de la maturité; c'est une affaire d'adultes. Le vrai baptême chrétien a repris de sa valeur originelle lors du concile Vatican II. Ainsi furent dépeints les traits de tous les chrétiens et chrétiennes, de quelque Église que ce soit, de quelque tendance que ce soit, de quelque palier que ce soit :

- même dignité, celle d'enfants de Dieu,
- même liberté, celle de l'Esprit Saint,
- même loi, celle de l'amour
- même destinée, celle du royaume de Dieu (Lumen Gentium, ch. II).

Les personnes baptisées chrétiennement sont coresponsables de signifier, individuellement et collectivement, le Christ prophète, prêtre et roi, ce qui veut dire témoigner:

- d'une foi intelligente, éclairée théologiquement, alimentée spirituellement, annoncée évangéliquement (prophète),
- d'une relation célébrative à l'égard de Dieu (prêtre),
- d'un service rendu à d'autres êtres humains (roi).

Fondamentalement égales aux yeux de Dieu, les personnes chrétiennement baptisées s'enracinent dans le terreau d'un Dieu père, sont membres diversifiés du corps du Christ, s'ajustent les unes aux autres, selon leurs charismes, comme les pierres du temple de l'Esprit Saint.

Selon le concile, les communautés chrétiennes n'ont pas d'avenir, sans être au cœur du monde. Comme l'a dit Jean-Paul II au début de son épiscopat romain: si la route principale de l'Église est le Christ Sauveur, sa route quotidienne est l'être humain. Sachons y reconnaître l'Esprit du Christ à l'œuvre. Ne doublons pas, en institution ecclésiale, ce qui existe déjà de bon dans la société. Il s'agit ici non pas de récupérer, mais de reconnaître, d'appuyer, de collaborer.

Bernard Hubert, évêque de Saint-Jean-Longueuil, prononçait ceci en 1993 :

Vraisemblablement, des blocages institutionnels ferment la porte à des gens qui se sentent exclus, ou encore compromettent la crédibilité de témoins qui parlent et agissent au nom de l'Église... qu'y a-t-il dans l'Église qui empêche beaucoup de gens de voir en elle la porteuse de la Bonne Nouvelle?

Selon lui, la réponse était le repliement sur soi. De là ressort l'importance pour l'Église, où qu'elle soit, d'être communautaire et missionnaire. Les deux facettes indispensables à la vie de l'Église: communautairement solidaire et missionnairement responsable contrecarrent toute tendance centripète. En ce sens, le Dieu trinitaire en qui nous croyons est à la fois un Dieu solidaire et responsable, communautaire et missionnaire.

Le concile Vatican II a ravivé la première Pentecôte chrétienne, là où l'Église s'est

fondée. Rappelons-nous qu'alors les disciples de Jésus le Christ ont accueilli son Esprit, comme nous le rappelle annuellement la fête liturgique de la Pentecôte. Comme l'apologète Irénée (+202) l'a écrit: Jésus le Christ et l'Esprit Saint sont comme les deux mains, par lesquelles se réalise l'œuvre de Dieu. En notre institution ecclésiastique, de nombreux serviteurs hiérarchiques sont à l'aise avec Jésus le Christ, qu'ils disent d'ailleurs représenter comme présidents, plutôt qu'avec l'Esprit Saint, qui leur glisse entre les mains. La fidélité à l'Esprit à travers les événements et les personnes est cependant aussi importante que la fidélité à Jésus le Christ et à son Évangile. Cyrille de Jérusalem (+386), comparant l'Esprit Saint à l'eau, a écrit: «L'Esprit Saint distribue ses dons à chacun selon sa volonté. Différent en chaque être humain, il demeure lui-même. Chaque personne reçoit le don de manifester l'Esprit en vue du bien commun ».

2. HÉRITAGE CONCILIAIRE

2.1 Le théologien allemand Hans Küng a écrit, en 2005¹ que sans le concile *l'on* continuerait :

- à considérer la liberté religieuse et la tolérance, comme des produits néfastes de la modernité, donc à s'y opposer;
- à se soustraire au mouvement œcuménique entre les Églises chrétiennes ou du moins à s'en démarquer de façon polémique;
- à contrer les autres religions, en poursuivant des stratégies et des tactiques conquérantes, sous des apparences missionnaires;
- à assister à une liturgie de clercs, célébrée dans une langue latine inconnue;
- à négliger la théologie et la spiritualité bibliques en se réfugiant dans une prédication d'enseignement magistériel;
- à se représenter l'Église comme une institution hiérarchique, modelée sur l'ancien empire romain;
- à considérer le monde séculier comme assiégeant constamment l'Église, qui se constitue pour autant en forteresse.

2.2 Pour sa part, dans un livre récent² Gregory Baum fait ressortir son admiration pour l'évolution de l'enseignement officiel du magistère pastoral dans « Église catholique romaine », même si dans le comportement et les attitudes de nombreux dirigeants ecclésiastiques l'agir n'est pas toujours cohérent avec la pensée.

Retenons quelques pierres précieuses de l'héritage conciliaire :

2.2.1 Les droits de la personne

L'éloge de la liberté, de l'égalité et de la participation, trois valeurs modernes, ressort du document « L'Église dans le monde de ce temps », en continuité avec l'encyclique de Jean XXIII, « Pacem in terris » (La paix entre les nations) publiée en 1963, dans laquelle est considérée comme un signe des temps la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

2.2.2 La présence rédemptrice de Dieu dans l'histoire

¹ Hans KÜNG, *Pour une authentique catholicité ouverte*, dans *Concilium* (2005) pp. 259-274

² Gregory BAUM, *Étonnante Église. L'émergence du catholicisme solidaire*, Montréal, Bellarmin, 2006, 228 pages.

La distinction antérieure entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel est mise de côté, car elle entraînait deux types de discours. On se fondait sur le premier, donc « sur la raison et la loi naturelle » quand on s'adressait à l'humanité et au monde. On se fondait sur l'ordre surnaturel, lorsque l'on s'adressait aux fidèles. Il est affirmé dans le document conciliaire sur l'Église, que la grâce divine est à l'œuvre depuis les débuts de l'humanité et qu'elle promet la communion entre les êtres humains, en même temps qu'entre eux et Dieu.

2.2.3 L'option préférentielle pour les pauvres

Au concile, les principaux ténors provenaient d'Europe de l'ouest, donc de pays économiquement privilégiés. Le document « L'Église dans le monde de ce temps » a certes traité du développement économique, mais d'une façon optimiste, sinon idéaliste, comme si les êtres humains y arriveraient sans conflit. Heureusement, Paul VI a ouvert une fenêtre à peine entrouverte au concile, grâce à son encyclique « *Populorum Progressio* » (Le développement des peuples), publiée en 1967. Celle-ci a permis à l'épiscopat latino-américain, d'abord à Medellín en 1968, au synode romain en 1971 et à Puebla au Mexique en 1979, d'affirmer ceci : « Il est nécessaire que toute l'Église se convertisse à l'option préférentielle pour les pauvres, option qui vise leur libération intégrale ». Jean-Paul II irait plus loin, en développant l'existence du péché social ou structurel, déjà mentionnée à Medellín en Colombie, comme provenant de personnes animées de mauvaises intentions ou de gens qui ont refusé de modifier des structures devenues peccamineuses, quand l'exigeait une nouvelle conjoncture.

2.2.4 La culture de la paix

Le dernier chapitre de « L'Église dans le monde de ce temps » a pour titre la sauvegarde de la paix. Celle-ci ne consiste pas en la seule absence de la guerre, y lit-on, mais plutôt comme un fruit de l'amour du prochain. L'accent est mis sur l'importance d'éviter la guerre et, s'il y a eu guerre, de se réconcilier. Jean XXIII dans « *Pacem in terris* » avait été plus incisif: la guerre est aussi dépassée que l'esclavage. Paul VI clamerait à l'ONU peu avant la fin du concile: « Jamais plus la guerre ». Remarquons cependant que personne du magistère pastoral n'a encore exprimé une prise de position « pacifiste », car le droit de la légitime défense n'a jamais été contesté. Le dialogue, conseillé plus de vingt fois au concile dans divers documents, serait retenu par Jean-Paul II comme le premier des quatre éléments de la culture de la paix; les trois autres sont: le respect de la différence... ou même l'éloge de la diversité, l'appréciation des identités collectives, enfin une « purification et une guérison de la mémoire ».

2.2.5 L'ouverture au pluralisme religieux

Sans répéter ici ce qui fut déjà mentionné, retenons quelques changements majeurs à ce propos:

- option en faveur d'un dialogue d'égal à égal avec les autres Églises chrétiennes, spécialement avec le Conseil œcuménique des Églises, qui a son siège à Genève;
- reconnaissance d'une Église pèlerine ou pérégrinante, en cheminement, donc « appelée à une réforme permanente »;
- la valeur continue de l'alliance conclue entre Yahvé et le peuple d'Israël; « Dieu n'a jamais révoqué le peuple de Dieu de l'ancienne alliance » (Jean-Paul II en 1980), ce qui contredit tout antijudaïsme antérieur ou postérieur;
- l'Église catholique ne rejette rien de ce qui est vrai et saint dans quelque religion que ce soit: les êtres humains ont tous la même origine et la même destinée; la mission de l'Église à l'égard des grandes religions en est simplement une dialogue, de coopération et de témoignage.

3. HYPOTHÈQUES COÛTEUSES

L'appareil de la curie vaticane n'a pas voulu le concile, en a entravé le déroulement et s'est refusé à le mettre en œuvre. Le système bureaucratique du Vatican a été ébranlé par les évêques du monde entier, réunis en concile, mais il n'a pas été délogé. La curie n'a évidemment pas rejeté formellement le concile, comme l'ont fait Mgr Lefebvre et ses ouailles traditionalistes. Mais elle l'a laissé en friche et l'a gaspillé en bonne partie. Utilisant des passages conservateurs que des membres de la curie avaient réussi à introduire ici et là dans des textes conciliaires, la curie s'en servit par la suite comme de principes directeurs. Le nouveau code de droit canonique de 1983 en serait le plus bel exemple. Sous des apparences de nouveauté dans la moitié de ce dernier, le vieux fond du code de 1917 est demeuré très présent sous son angle autoritariste. Un autre exemple concerne les synodes romains. Voulus par les évêques comme un moyen de poursuivre en quelque sorte le concile sur des sujets laissés de côté ou remis à plus tard, les synodes auxquels les évêchés se sont préparés avec enthousiasme pendant une quinzaine d'années, ont fini par être inefficaces à cause de l'appareil curial, hostile aux réformes. Mentionnons aussi une ancienne et ennuyeuse théologie scolastique, toujours prédominante au sein de la curie pontificale.

Certes, de petits pas en avant furent faits pour ce qui a trait aux mariages mixtes, à certaines pratiques pénitentielles, par exemple le jeûne, et à l'habillement des prélats. Mais il reste de nombreux lieux de réforme. En voici quelques-uns.

- 3.1 Une véritable décentralisation et internationalisation n'a pas vraiment eu lieu au Vatican. Sous des apparences trompeuses, l'esprit de l'ancien absolutisme a subsisté, contaminant le renouvellement du personnel, d'ailleurs trié sur le volet du passé et non de l'avenir. Les bastions du Vatican ont tenu le coup lors du concile, puis ont fini par reprendre les rênes de l'Église. La parution du code de droit canonique 1983, qui deviendrait la bible d'évêques de plus en plus frileux, et les propos de synode romain de 1985, qui, au lieu de célébrer la vingtième anniversaire de la fin du concile, l'a plutôt recouvert de la terre d'un passé antérieur, ont été un tournant triomphal pour les tenants du pouvoir central. Ils avaient d'ailleurs réussi à s'allier des évêchés qui avaient besoin de l'argent du Vatican.
- 3.2 La morale sexuelle, qui faisait l'objet d'une commission parallèle au concile depuis 1963, allait résulter en la fameuse encyclique « *Humanae Vitae* » de 1968 qui n'a été connue que sous l'angle des moyens contraceptifs, évidemment tous défendus. A l'encontre de la position majoritaire des membres de la commission, qui favorisaient une sexualité responsable selon un juste milieu entre le libertinisme et le rigorisme, le pape signa un document habilement influencé par le cardinal Alfredo Ottaviani, avant qu'il ne prît sa retraite. Ce vieil ami de Paul VI depuis 1930 avait convaincu des personnes, proches du pape, que son encyclique ne pouvait aller à l'encontre de celle de son prédécesseur Pie XI, signataire de « *Casti Connubii* » en 1930, portant sur le mariage. Il s'agissait selon ce groupuscule vaticanaise, d'une doctrine dite « infaillible » du magistère « ordinaire » du pape; elle ne pouvait être contredite par un autre pape. Bien plus, le cardinal Karol Wojtyła, archevêque de Cracovie, au lieu d'être présent le 24 juin 1966 au vote final du noyau épiscopal de la commission³, a fait part à Paul VI de la conclusion d'une commission qu'il avait constituée en parallèle à Cracovie: « tout acte matrimonial doit rester ouvert à la transmission de la vie »⁴. L'encyclique « *Humanae Vitae* » a hypothéqué le concile qui s'était

³ Robert Mc CLORY, *Rome et la contraception. Histoire secrète de l'encyclique Humanae vitae*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1998, p. 116.

⁴ Catherine GRÉMION, Hubert TOUZARD, *L'Église et la contraception*.

terminé trois ans plus tôt. Le cardinal Ottaviani avait réussi à montrer que l'option conciliaire, favorable à la paternité responsable, relevait d'un texte pastoral, alors que le contrôle des naissances faisait l'objet d'une encyclique. Selon lui, l'encyclique était supérieure au concile. « Peut-être pourrait-on dire de l'histoire de l'Église que la plupart de ses erreurs sont nées d'une réaction prématurée et trop violente à des doctrines nouvelles qui inquiétaient »⁵.

- 3.3 Toute discussion sur le célibat des hommes, appelés à exercer les ministères presbytéral et épiscopal, fut interdite durant le concile. Ce règlement du deuxième concile du Latran en 1139 devait subsister tel quel. Il fut d'ailleurs confirmé par une décision solitaire du pape dans l'encyclique « *Sacerdotalis Celibatus* », le 24 janvier 1967. Il s'ensuivrait des milliers de laïcisations et une baisse considérable d'ordinations presbytérales.
- 3.4 La désignation des évêques aurait pu être attribuée, du moins en partie, aux conseils diocésains instaurés par le concile: conseil de pastorale, conseil presbytéral, conseil des congrégations de vie consacrée. On en resta plutôt à la traditionnelle triade (proposition de trois candidats en ordre prioritaire mais interchangeable), présentée à la Congrégation romaine des évêques selon une procédure secrète menée par le nonce ou le délégué apostolique de chaque pays, en lien avec les évêques de la province ecclésiastique concernée. Ainsi, les candidats peuvent être choisis d'après leur conformité à la ligne vaticane, la Congrégation allant jusqu'à proposer des noms à la place de ceux qui proviennent des pays concernés. Ainsi l'obéissance au Vatican deviendrait la qualité première de tout nouvel évêque, surtout après 1985.
- 3.5 L'élection de l'évêque de Rome, dénommé pape depuis le Ve siècle, s'est poursuivie par le collège des cardinaux, selon le décret du pape Nicolas II de 1059, qui voulait alors soustraire le choix du pape à l'influence de l'empereur du Saint Empire romain germanique. Les cardinaux, choisis par le Vatican parmi des évêques déjà choisis par le Vatican, sont portés à élire comme pape le candidat de la curie vaticane. Qu'arriverait-il si l'évêque de Rome était élu par un synode romain spécial, regroupant quelques représentants des évêchés de tous les pays?
- 3.6 L'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Église est certes affirmée en théorie, mais n'est aucunement mise en application. Le patriarcat ou le machisme systémique de l'Église catholique romaine est devenu dramatique avec le temps. L'apport évangélisateur de femmes exerçant des ministères dans l'Église est dédaigné au Vatican. Le diaconat, dit permanent, d'hommes, même mariés, restauré, il est vrai, au concile Vatican II, est devenu la seule façon de combler les rangs ministériels, même si cette expérience s'est avérée d'assez piètre qualité dans le monde depuis trente-cinq ans.

4. CONCLUSION

L'avenir de l'Église demeure semblable à celui qui a été envisagé par le pape Jean XXIII au début du concile Vatican II. Certes, inspiré par l'Évangile de Jésus le Christ, il peut être exprimé en cinq mots:

L'urgence d'un changement, Paris, Bayard, 2006, 175 pages, selon ce qui est rapporté par Jean RIGAL, dans *Le Courrier de Jonas*, no 36.

⁵ André NAUD, *Le Magistère incertain*, Montréal, Fides, 1987, p73

- aggiornamento; la traduction littérale française de ce mot est ajournement; il renvoie à une date ultérieure; hélas, c'est ce qui a eu lieu et l'échéance tarde à venir; certes, ce n'est pas ce que le pape voulait dire; il désirait plutôt une « mise à jour », un renouveau évangélique; d'ailleurs, il importe de redonner tout son sens dynamique au mot latin traditio, qui veut dire livrer, transmettre; tout est tradition en christianisme, même les écrits bibliques; toute réforme est le fruit « d'une intégration dans le sens d'une tradition saisie en profondeur », en même temps qu'un « véritable développement de Tradition »; on est loin ici des traditionalistes.
- une véritable collégialité entre les évêques et avec le pape, au lieu d'un centralisme bureaucratique au Vatican, collégialité en lien avec une synodalité locale;
- apertura, ouverture au monde où l'Esprit Saint est à l'œuvre, un monde en devenir comme l'Église, et non pas un monde trop généralement présenté comme méchant; en passant, le mot grec tO"toeux se traduit par ~(ouverture à autrui », à « l'inattendu », disponibilité;
- dialogue à tous les paliers et entre tous les paliers à l'interne de l'Église, de même qu'avec le monde, au lieu d'un monologue magistériel pastoral, qui respecte trop peu le magistère théologique, historiquement son égal, et encore moins le « sensus fidei » (le sens de la foi), dont le Seigneur a fait don à la « collectivité des fidèles toute entière », d'où le « sensus fidelium », le sens des fidèles, ce qu'en pensent les fidèles du monde entier, ce qui équivaut à un discernement spirituel ecclésial; seul celui-ci peut être dit infaillible;
- des relations œcuméniques et interreligieuses véritables, sans sous-entendus, ni la distinction entre de facto et de jure, comme s'est senti obligé de le faire l'ancien préfet de la Congrégation de la doctrine de la foi en 2002. Comme ce fut dit au concile, que l'on y reconnaisse au moins une hiérarchie dans les vérités doctrinales, car toutes ne sont pas d'égale importance.

Malgré les reculs et les résistances, grâce au concile Vatican II, le Moyen Âge et la Contre-Réforme protestante sont tout de même révolus en l'Église catholique romaine. A la base de l'Église, la modernité et la postmodernité sont évangéliquement actives. Le bilan du concile Vatican II est positif. L'appliquer de façon efficace relève de chrétiennes et de chrétiens dans leur vie quotidienne. Cela n'est pas possible sans qu'ils ne se regroupent et ne se ressourcent mutuellement. Mais un leadership transformateur est requis pour que l'Esprit Saint se manifeste⁶. Qui sait? Un autre pape, tel Jean XXIII, ne surprendra-t-il pas l'Église et le monde, en convoquant un nouveau concile? Et ce dernier ne pourrait-il pas traiter de Dieu?

⁶ Gerald A. ARBUCKLE, *Refonder l'Église. Dissentiment et leadership*, Montréal, Bellarmin, 2000, 339 pages.

DES DATES À RETENIR

- Équipe nationale (à Repentigny) de 11 h30 à 15h30)
 - Le lundi 2 avril
 - Le lundi 4 juin

- Avril et mai - démarches pour promouvoir la formation d'équipes dans quelques autres diocèses

- Prochain numéro
Forum André-Naud (4) premiers jours de juin

- Assemblée générale annuelle
Maison de la Madone (réservée)
31 octobre 2007

Section 2

Les divorcés remariés

- Note théologique et pastorale du comité de théologie – AECQ.
- André Naud – L'Église et les divorcés remariés
- Intervention de l'équipe de Montréal (FAN) auprès du comité de théologie.
- La plus récente contribution en provenance de chez-nous : « Une place à part entière », (Les divorcés remariés dans l'Église), Normand Provencher, Novalis

note théologique et pastorale

Assemblée des évêques catholiques du Québec
Comité de théologie

Novembre 2006

L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION CONJUGALE PARTICULIÈRE

S'il est une situation délicate dans l'Église actuelle, c'est bien la présence de personnes qui ont contracté une nouvelle union après l'échec d'un premier mariage reconnu en Église. Parmi ces personnes, des croyants et des croyantes souhaitent vivre ce nouvel engagement sous le regard de Dieu. Ils veulent trouver dans leur foi un sens à l'attachement qu'ils ont l'un pour l'autre. Le souvenir d'un échec matrimonial antérieur les rend conscients des enjeux de leur nouveau projet et ils souhaitent le vivre dans les meilleures conditions possibles. Voilà pourquoi dans cette situation, certains couples veulent pouvoir compter sur l'appui du Seigneur comme sur le soutien de la communauté chrétienne. Ils comptent sur la compréhension de l'Église et, éventuellement, sur son accueil. La présente note s'adresse aux prêtres, aux diacres permanents et aux agents de pastorale laïques qui reçoivent de la part de ces couples des demandes particulières et qui veulent être accompagnés dans leur situation.

Des attentes

Certains font une démarche chrétienne de préparation à ce nouvel engagement. D'autres désirent que leur union soit reconnue, voire bénie, au cours d'une célébration liturgique ou d'un temps de prière dont les formes peuvent varier pratiquement à l'infini. Lors d'une rencontre avec un prêtre, un diacre permanent ou un agent ou une agente de pastorale, des couples demandent qu'on prie avec eux pour le succès de leur projet. D'autres encore aimeraient qu'un ministre prononce une bénédiction au cours de la fête qui suit le mariage civil. Enfin, certains veulent une célébration qui s'apparente le mieux possible à la liturgie catholique du mariage et qui se tienne également dans une église ou une chapelle.

Un accueil

Comment les pasteurs et les responsables de pastorale peuvent-ils recevoir de telles requêtes? La question est complexe. Mais nous ne pouvons pas la contourner par respect des personnes et de leur démarche. Il s'agit en même temps de mieux percevoir le sens chrétien du mariage lui-même. Le jugement pastoral ne peut se limiter à des considérations légales, car bon nombre de personnes en situation matrimoniale particulière portent des blessures profondes et souvent éprouvent le sentiment d'être rejetées. En cela elles méritent la sollicitude de la communauté chrétienne et de ses pasteurs.

Des éléments dont il faut tenir compte

D'une part, nous sommes en face d'une réalité profondément humaine l'amour réciproque d'une femme et d'un homme. D'autre part, nous croyons que le mariage est un don de Dieu que nous devons respecter tel qu'il nous est offert, dans l'esprit de la tradition ecclésiale. Dans ces conditions, comment rapprocher ce qui paraît diamétralement opposé? Pour que « amour et vérité se rencontrent » et que « s'embrassent justice et paix »⁷, il faut porter ensemble certaines questions:

Il y a une situation complexe

Beaucoup de croyants et de croyantes qui s'engagent dans une nouvelle union font une démarche sérieuse. La rencontre mutuelle est souvent devenue une source de guérison des blessures engendrées par l'échec et la rupture. Elle a redonné confiance en soi, confiance dans les autres, confiance en la capacité d'aimer vraiment. Il arrive que des cendres de l'échec jaillisse une flamme inattendue.

Pour accompagner ces couples en exprimant la miséricorde du Seigneur, il faut d'abord reconnaître l'importance et la grandeur de l'amour humain. Mais le principal défi sera toujours d'accompagner ces personnes sans ambiguïté et sans confusion avec le sacrement de mariage.

Il y a l'indissolubilité du mariage

Nous croyons que le mariage chrétien est un engagement de toute la personne pour toute la vie. Nous croyons qu'il est indissoluble, c'est-à-dire qu'on ne peut pas dénouer le lien ainsi créé entre les époux ou tenter de l'ignorer. Car cet engagement est pris non seulement par les époux, mais aussi par Dieu lui-même ! « Ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a uni!

Cette alliance s'inscrit à l'intérieur de l'Alliance de Dieu et de son peuple dans le Christ. Cette alliance est signe tangible de l'union du Christ avec son Église. Elle suppose persévérance à la manière de Dieu, dans une fidélité créatrice et dans la conviction que Dieu n'abandonne jamais ceux et celles qu'il prend dans son amour: « Ce mystère est grand moi, je déclare qu'il concerne le Christ et l'Église », affirme saint Paul'.

En accord avec les convictions de notre Église, il nous reste à accompagner ceux et celles qui vivent un nouvel engagement, dans le plus grand respect pour la nature du sacrement de mariage qu'ils ont reçu dans une union antérieure. Il importe également de tenir compte d'autres couples qui vivent une situation conjugale difficile et persévèrent malgré tout en comptant sur la bienveillance de Dieu et la solidarité de l'Église. Il ne faudra pas perdre de vue le caractère différent de la nouvelle union.

Il y a une communauté

Il arrive que des couples se retrouvent devant une communauté chrétienne peu accueillante. Ils font face à la dureté des préjugés et des rejets. Un discours catégorique,

⁷ Psaume 85, 11.

sans nuance, peut donner l'impression qu'il n'y a pas de place pour les personnes séparées remariées au sein de l'Église. Le 25 juillet 2005, s'adressant aux prêtres de la Vallée d'Aoste, le pape Benoît XVI a fait part de l'état de ses réflexions à ce sujet. Soulignant qu'« il n'y a pas de recette toute faite », il a affirmé que « même s'ils ne pouvaient pas se rendre à la communion sacramentelle, les divorcés-remariés ne sont pas exclus de l'amour de l'Église et de l'amour du Christ.⁸ »

Alors que certains couples vont frapper à la porte d'autres confessions chrétiennes pour faire reconnaître leur nouvelle union, la question doit être posée à la communauté catholique. Dans ces circonstances, comment aider une communauté chrétienne et ses responsables à comprendre le sens profond de la tradition théologique de l'Église sur le mariage et l'amour conjugal et à pouvoir en parler dans un dialogue constructif ? Comment aider les couples qui se réengagent à participer à la vie de l'Église d'une façon ou d'une autre et à poursuivre ainsi leur engagement baptismal ? Comment développer une attitude accueillante envers ceux et celles qui ne réussissent pas, pour le moment, à atteindre l'idéal chrétien proposé ?

Des points sensibles

Au cours de toute démarche auprès des personnes réengagées, il apparaît important de considérer les aspects suivants

Le sacrement de mariage est un don de Dieu que l'Église reçoit comme le Seigneur le lui a offert. Le sacrement de mariage a déjà été célébré par au moins une des deux personnes réengagées.

Les deux personnes réengagées - ou au moins l'une des deux - ont un vécu conjugal et même familial qui fait partie de leur histoire et les marque profondément; ils conservent certaines obligations à l'égard de leur premier engagement, notamment le soin des enfants, le pardon, le soutien du conjoint précédent qui serait laissé dans le besoin.

Toute initiative aura un impact non seulement sur les personnes réengagées qui adressent une demande à la communauté, mais aussi sur les autres chrétiens et sur l'ensemble de l'Église. Pensons en particulier à ceux et celles qui persévèrent courageusement dans un engagement qui leur est difficile à soutenir, à d'autres qui choisissent de ne pas se remarier pour demeurer fidèles à leur premier engagement.

En cherchant la vérité, on pourra vérifier la possibilité d'une déclaration de nullité du mariage antérieur.

Des pistes d'accompagnement

L'accompagnement des couples en situation particulière, soit au moment de leur réengagement, soit encore en cours de route quand ils manifestent le besoin de se rapprocher de l'Église, constitue un moment pastoral privilégié. Dès le point de départ,

⁸ Matthieu 19, 6. Éphésiens 5, 32. Benoît XVI, rencontre avec le clergé du diocèse d'Aoste, 25 juillet 2005.

l'accueil miséricordieux du Christ Jésus peut se manifester. L'accueil et l'écoute sont essentiels à toute démarche d'accompagnement.

On pourra ensuite commencer à clarifier les situations en évitant systématiquement toute confusion dans la compréhension du mariage chrétien. Il faut demeurer conscient que l'échec d'un mariage sacramentel constitue une blessure qui atteint l'ensemble de la communauté ecclésiale.

Pour se situer de nouveau devant le Seigneur, il est nécessaire d'apprendre à prier à l'intérieur d'une nouvelle situation. Cela peut être entrepris avec la personne qui accompagne le couple; mais il importe que le couple lui-même, dans l'intimité de son foyer, puisse s'adresser directement au Seigneur. Ainsi les personnes sauront mieux discerner ce qui convient, ce vers quoi l'Esprit Saint les oriente.

Toute démarche de foi prend sa source dans le Baptême. En renouant avec la grâce de leur baptême, ces personnes pourront repenser leur vie et leurs engagements à la lumière de l'appel initial du Seigneur, à la lumière de leur vocation à suivre le Christ et à en témoigner.

De l'exclusion à la participation

Ce sont des frères et des sœurs blessés qui s'adressent donc à l'Église pour chercher et trouver soutien et réconfort. Un certain nombre de portes leur sont évidemment fermées. Par exemple une forme de célébration de leur engagement qui pourrait être confondue avec un mariage sacramentel ou encore, plus évidemment, à cause de la signification même de ce sacrement, la communion eucharistique. Ces empêchements sont souvent compris comme une punition, voire une totale exclusion de l'Église. Ce n'est pas le cas, car les personnes en situation matrimoniale irrégulière demeurent nos frères et sœurs et elles sont, malgré certaines limites, toujours les bienvenues à nos côtés. Pour la prière et les diverses célébrations, par exemple, pour se mettre à l'écoute de la Parole de Dieu ou encore pour participer aux engagements sociaux et aux activités communautaires⁹.

De vastes espaces leur sont ouverts pour qu'ils puissent bénéficier non seulement de l'accueil de leur pasteur, mais encore du soutien de la communauté. Ainsi entourés, ils sauront certes découvrir ce que le Seigneur attend d'eux dans ce moment particulier de leur vie.

Ce discernement ne pourra se faire que dans la vérité, car notre approche pastorale doit présenter le mariage chrétien tel que Dieu en fait le don à ses enfants. C'est ainsi, par souci de vérité et de justice à l'endroit de ceux et celles qui poursuivent leur engagement malgré les inévitables tensions de la vie. Il importe donc que l'accompagnement pastoral s'accomplisse dans l'accueil miséricordieux du Seigneur qui se tient toujours proche de ceux et celles qui souffrent. Toutes nos mises en oeuvre pastorales en faveur des personnes en situation matrimoniale irrégulière devront donc conjuguer l'amour et la vérité, la justice et la paix.

⁹ Voir le Catéchisme de l'Église catholique # 165 1.

Le Comité de théologie
Assemblée des évêques catholiques du Québec

Mgr Louis Dicaire, président
Mgr Pierre-André Fournier
Mgr Dorylas Moreau
Mme Christiane Cloutier-Dupuis
M. Marc Dumas
P. Denis Gagnon, o.p.
M. Germain Tremblay, secrétaire

L'Église d'aujourd'hui et les divorcés remariés **André Naud**

(Texte publié dans L'Église canadienne, vol. 28, numéro 8 - septembre 1995, p. 284-289)

Devant un immense malaise

Une évidence saute aux yeux de tout observateur: un immense malaise entoure aujourd'hui la manière dont l'Église aborde et traite la question du divorce.

Les évêques les premiers semblent de plus en plus conscients de ce malaise. Ils en parlent comme de quelque chose qui est pour eux source de souffrance. A l'intérieur du cadre étroit qui semble leur être imposé comme indépassable, ils cherchent des voies qui permettraient d'humaniser et peut-être même de christianiser des conceptions et des pratiques dont ils sentent bien qu'elles font problèmes et qu'elles ne sont plus adaptées aux réalités présentes. La récente tentative menée par trois évêques allemands de la Province ecclésiastique du Rhin supérieur, parmi les plus éminents de l'Allemagne d'aujourd'hui, est une illustration de cette prise de conscience. Cette tentative a suscité une intervention de la Congrégation pour la Doctrine de la foi qui ramène tout le monde à la case de départ, c'est-à-dire à un malaise profond dont il semble qu'il soit plus que jamais impossible de sortir[1].

Le malaise ressenti aujourd'hui ne saurait, en effet, être minimisé. Il s'exprime de multiples manières. On parle de scandale. C'est qu'on ne voit pas comment la pensée et la pratique actuelles pourraient être dites évangéliques et chrétiennes, puisqu'on n'y retrouve pas l'attention et la compassion qu'avait le Christ pour ceux qui vivent des situations humaines difficiles.

On parle d'irréalisme. C'est qu'on ne comprend pas qu'on puisse imposer une vie de célibataire à des personnes, parfois très jeunes, qui ne sont pas faites pour cet état de vie et qui, très souvent, ne sont aucunement coupables de la situation dans laquelle elles se retrouvent après l'échec d'un premier mariage.

On parle d'orientation pastorale dont les résultats sont très négatifs. C'est que la pensée et la pratique actuelles font vraiment scandale et détournent bien des gens, inutilement et souvent d'une façon irrémédiable, aussi bien de la foi elle-même que de l'Église.

On parle d'illogisme. C'est qu'on proclame d'un côté la nécessité et l'importance pour la vie chrétienne de la fréquentation des sacrements et notamment de la Pénitence et de l'Eucharistie, alors qu'on en refuse l'accès à des croyants nombreux qui en auraient justement grand besoin.

On parle d'un discours qui ne porte pas et n'est que peu reçu. C'est que la difficulté n'est pas mince d'enseigner une pensée sur l'indissolubilité du mariage qui se montre incapable de tenir compte des vraies situations, souvent douloureuses, vécues par tant de gens.

On parle de cruauté. C'est que la condition spirituelle dans laquelle on enferme les divorcés remariés est pour plusieurs la source de tourments et d'inquiétudes bien peu propices à une vie religieuse menée dans la joie et l'espérance.

Le malaise est donc immense et multiforme. Il a des conséquences spirituellement tragiques pour beaucoup de personnes. Il met les évêques et les prêtres dans l'embarras le plus grand. Aussi est-il urgent qu'on mette toutes ses énergies à chercher les moyens de sortir de ce qui le produit et l'entretient. La seule manière d'y parvenir est de retourner à l'enseignement de Jésus tel qu'il a été compris aux temps apostoliques, pourvu qu'on accepte également de l'appliquer avec réalisme au monde d'aujourd'hui. C'est le programme qui sera esquissé ici.

Le legs de Jésus et de l'ère apostolique

Pour un théologien, c'est de bonne méthode que de s'appuyer sur ce qui lui paraît être un travail exégétique sérieux. C'est ce que je ferai et le travail exégétique sérieux dont je tirerai ici mon profit est le substantiel article de F. X. Durrwell ayant pour titre: Indissoluble et destructible mariage[2]. Je ne rappellerai pas ici tous les détails de cette étude complexe: le lecteur désireux de les connaître pourra se référer à l'étude elle-même. Je me contenterai de dégager, en essayant d'être fidèle, les principales articulations de la pensée qu'on y trouve et les conclusions auxquelles elle conduit.

La démarche de Durrwell est limpide. L'exégète veut retrouver dans toute la mesure du possible le contenu de l'enseignement originel de Jésus sur la question du divorce et il veut voir comment, au cours des temps apostoliques, on l'a compris puis adapté à des milieux différents. C'est là, on en conviendra, un projet séduisant. Ajoutons que c'est une enquête nécessaire pour nous qui devons être créateurs si nous voulons que se dissipe l'immense malaise que nous venons d'évoquer.

Pour ce qui est des paroles originelles de Jésus et de leur visée précise, la pensée de Durrwell peut se ramener aux quelques éléments que voici. Jésus a voulu intervenir dans la controverse qui existait au sujet des répudiations par lesquelles, dans la législation et la coutume juives, les hommes pouvaient renvoyer leur femme. Une certaine dérive s'était installée: on répudiait à propos de tout et de rien. Devant cette situation, Jésus rappelle avec force le grave devoir de fidélité en regard de l'indissolubilité de l'engagement matrimonial. Il ne faut pas lire ses paroles comme une nouvelle formulation juridique, encore moins comme une radicalisation et un durcissement de la loi mosaïque, mais comme le rappel d'une grave obligation morale, un peu comme on trouve de tels rappels dans le Sermon sur la montagne. À une interprétation juridique des paroles de Jésus, Durrwell oppose une interprétation qu'il appelle personaliste. Tout dans le comportement de Jésus invite à faire ce choix.

De son côté, la manière dont les Apôtres rapportent l'enseignement de Jésus est, elle aussi, très instructive. Marc et Matthieu adaptent cet enseignement à leurs auditoires respectifs sans en changer le sens. S'adressant au monde grec où les femmes pouvaient elles aussi répudier leur mari, Marc parlera de manière que la prescription de fidélité s'applique également aux femmes (Mc 10, 2-12). Matthieu, pour sa part, fera place à une exception pour ceux qui répudieraient leur femme pour cause de mauvaise conduite, la fameuse "porneia" (Mt 5, 32 et 19, 3-9). Quant à Paul, il fera une adaptation du même enseignement pour les cas où, chez les païens, un seul des conjoints se convertirait. Il voudra que soit sauvegardée la foi et la paix dans les foyers (1 Co 7, 10). C'est ce qu'on appellera par la suite le "privilege paulin". Formule bien incorrecte, puisqu'il ne s'agit pas à proprement parler d'un privilège, encore moins d'un privilège que Paul, et lui seul,

pouvait accorder.

De cet ensemble à deux volets se dégage une pensée générale qui est l'inspiration centrale de l'étude de Durrwell. Jésus n'a pas voulu présenter une nouvelle loi ou une nouvelle formulation de la prescription juridique; il a simplement voulu rappeler avec force la grave obligation de fidélité qu'entraîne l'engagement dans le mariage. Les Apôtres ont repris cet enseignement en comprenant qu'il pouvait laisser place à une souplesse qui permettrait de tenir compte des situations exceptionnelles qui pourraient se présenter dans les divers milieux.

Sur cette base, on peut jeter un regard neuf sur la pensée et la pratique de l'Église comme le voulaient les évêques participant au Synode des évêques sur le mariage et la famille, tenu à Rome en 1980, dans un souhait que rappelaient récemment les trois évêques du Rhin supérieur[3]. Ce regard neuf sera forcément critique par rapport à la pensée et à la pratique actuelles, mais il permettra de proposer des chemins nouveaux, caractérisés par le réalisme, la cohérence et surtout par la compréhension et la miséricorde devant la situation de tant de personnes qui vivent un échec humain particulièrement douloureux.

Propositions pour sortir de l'impasse

En regard du divorce, la pensée et la pratique de l'Église ne sont pas simples. Non seulement comportent-elles de nombreux aspects, mais il y a en elles de l'irréalisme, des contradictions, des orientations qu'il importe de corriger. Pour rendre justice à cette multiplicité, j'ai choisi de rassembler un certain nombre de propositions dont l'ensemble pourrait permettre de sortir de l'impasse dans laquelle, depuis un bon moment, on se trouve enfermé.

Ce qui caractérise l'impasse, c'est qu'on ne peut plus avancer, qu'il n'y a pas de voies de côté et qu'il faut absolument rebrousser chemin. En énumérant tranquillement, une à une, les propositions qui vont suivre, j'espère modestement aider l'Église à faire cette difficile opération. Si certaines de ces propositions invitent nécessairement à sortir des discours et des pratiques actuels, d'autres suggèrent des orientations nouvelles. Renoncer, accepter de s'orienter autrement, c'est bien ce que réclame la rencontre de l'impasse.

1. Une première condition s'impose pour sortir de l'impasse. Elle consiste à consentir à voir l'enseignement de Jésus en regard de l'indissolubilité du mariage comme le rappel d'un important devoir moral et non pas comme s'il s'agissait d'une nouvelle formulation juridique, plus absolue, de la loi mosaïque. En un sens, ce virage est la requête la plus essentielle si l'on veut sortir du cul-de-sac actuel. On ne compte plus aujourd'hui les critiques de l'approche trop juridique du mariage caractéristique de la pensée qui s'est installée dans l'Église depuis quelques siècles.

Ce virage est sain: il permet de se centrer sur la personne, sur ses obligations, et sur la recherche de tout ce qu'il faut faire pour remplir ces dernières avec générosité. On s'étonne qu'en régime de pensée chrétienne, cela soit souvent perdu de vue: la fidélité à l'engagement pris quand on contracte un mariage est d'abord un devoir. Ce devoir concerne au premier chef la personne qui s'est engagée. Il est ce qui donne à son engagement sa solennité et sa beauté. Ce qu'il importe de comprendre ici, toutefois, c'est

qu'en abordant l'indissolubilité comme un devoir il faudra consentir à la traiter, par la suite, comme telle.

2. On ne s'étonnera pas que, dès la seconde proposition, j'évoque la nécessité de tenir compte, comme nous y invite Durrwell, de la manière dont on a compris l'enseignement de Jésus pendant la période apostolique. J'ai souligné brièvement plus haut, à la suite de l'exégète, comment cet enseignement a été compris comme pouvant être transmis en des termes différents pour tenir compte des milieux et comment il laissait place à des situations d'exception. Soyons clair: il est impossible de sortir de l'impasse actuelle si l'on ne consent à faire ce pas. Concrètement, cela signifie que, si l'on veut accéder à une correcte formulation de l'attitude chrétienne en regard du divorce, on devrait cesser de parler d'un supposé “ privilège paulin ” pour évoquer plutôt la “ souplesse paulinienne ”. On le perçoit facilement, un lien étroit relie cette seconde proposition à la première: quand on parle de devoirs, il est toujours normal qu'on rencontre des situations d'exception. Je ne résiste pas à la tentation d'évoquer ici le mot fameux de Charles Péguy: “ Une morale souple n'est pas moins une morale qu'une morale raide. ”

3. Les situations d'exception! On ne sortira pas de l'impasse si l'on ne fait pas un autre pas essentiel, celui qui consiste à les reconnaître. Quand on entend le discours officiel de l'Église, on a le sentiment qu'avec une naïveté qui étonne il est rédigé en supposant que tous les mariages sont faits pour réussir! Pour sortir de l'impasse actuelle, il est nécessaire de reconnaître d'une manière explicite l'inévitabilité de certains échecs humains dans le domaine des relations conjugales. Le réalisme le plus élémentaire oblige à constater que des communautés matrimoniales “ meurent ”, pour employer un mot courant aujourd'hui et que Durrwell également adopte. Cela est vrai, du moins, si l'on considère les communautés conjugales conformément à la définition de Vatican II, qui voyait le mariage comme une “ communauté profonde de vie d'amour ”[4].

La réflexion morale contemporaine a pris acte de ce fait. Quand on lit les Notes on Moral Theology de Richard A. McCormick, on est obligé de constater que le thème de la mort de certains mariages est au cœur des réflexions d'un grand nombre de moralistes[5]. Dans la démarche qui est sienne, Durrwell aussi, pour sa part, parle de mariages qui “ meurent ”[6]; il reconnaît que si le mariage doit être considéré comme entraînant un grave devoir de fidélité en regard d'un engagement de soi indissoluble, il peut arriver qu'il soit destructible: d'où le titre d'une si belle limpidité de son importante contribution. Il est difficile de comprendre que cet acquis majeur de la réflexion morale contemporaine sur notre sujet ne soit pas mieux assumé par le magistère de l'Église. Comme on le devine bien, l'assumer transforme toutes les perspectives.

Certes, personne ne préconise une attitude laxiste en regard du divorce. Bien au contraire, chacun insiste pour souligner que tout doit être fait pour “ sauver ” un mariage qui serait en péril, pour rappeler le devoir de patience lorsque des difficultés se présentent, pour dire la nécessité de ménager des délais importants avant de prendre une décision qui rendrait une situation irrémédiable. Mais tout cela étant dit, il reste vrai que des mariages

irréremédiablement morts, cela existe. Et cela n'est pas rarissime!

Devant ces mariages morts, deux conceptions ou deux herméneutiques de l'indissolubilité s'opposent. L'une, que Durrwell appellera extrinséciste, voit l'indissolubilité comme appartenant à un lien conjugal subsistant par lui-même, indépendamment des personnes et des réalités très humaines dans lesquelles ces personnes se trouvent. L'autre, que le même exégète appellera personnaliste, consiste avant tout à la voir comme la grave obligation morale qu'ont les époux de rester fidèles à l'engagement pris lors de leur mariage. Quand on adopte la première conception, on peut ne pas voir facilement la place qu'il y aurait lieu de faire à des situations d'exception, et cela même si l'on veut penser en fonction du bien des personnes. La situation est tout autre quand on adopte la seconde, que nous avons présentée plus haut comme étant celle de Jésus. Le devoir moral en regard de l'indissolubilité peut cesser quand la communauté matrimoniale, “ communauté de vie et d'amour ”, irréremédiablement morte, ne peut plus subsister. On peut appliquer dans ce cas la pensée souple et ouverte que saint Paul, le premier, a estimé être celle de Jésus. Faut-il y insister longuement? Le remariage n'est pas nécessairement la solution la pire pour l'équilibre humain et spirituel des personnes concernées. On s'étonne de devoir observer que la pensée et la pratique actuelles de l'Église semblent trouver naturel que ceux qui expérimentent un échec matrimonial seraient subitement appelés, même jeunes, à une vocation au célibat qu'on présente habituellement, à bon droit, comme une vocation exceptionnelle.

4. Il nous faut aborder maintenant la question de l'accès des divorcés remariés aux sacrements. Cette question est au cœur du malaise actuel, bien qu'elle ne l'épuise pas, comme on le voit bien déjà. Elle concerne tout le monde catholique. Au premier chef, elle concerne les personnes dont le statut fait qu'elles se trouvent actuellement systématiquement bannies des sacrements. Elle concerne aussi les pasteurs qui ont à enseigner et appliquer les directives pastorales de l'Église. Elle concerne les évêques, dont nous avons souligné plus haut le malaise; ils sont les responsables de ces directives.

L'aspect profondément humain de cette question de l'accès des divorcés remariés à la Pénitence et à l'Eucharistie ne peut être négligé. Il ne manque pas de personnes qui sont intérieurement révoltées à la pensée qu'on s'adresse aux divorcés remariés comme s'ils étaient en permanence en état de péché grave et à la pensée qu'on les bannit systématiquement du sacrement de la Pénitence et de l'Eucharistie. Toutes les protestations verbeuses à l'effet que ces personnes n'ont pas à se sentir exclues de l'Église ne pourront jamais corriger le fond des choses.

Abordée dans le contexte de la pensée dont nous venons d'établir les principaux traits, la question de l'accès des divorcés remariés à la Pénitence et à l'Eucharistie se pose dans un cadre totalement différent. Quand on admet que le remariage peut être légitime dans certains cas où le mariage précédent est vraiment “ mort ”, il est bien évident que les exclusions que tellement de gens déplorent aujourd'hui se trouvent pour ainsi dire oubliées. Inutile d'insister sur le fait que les divorcés remariés et les pasteurs se trouvent du même coup déchargés d'un poids considérable. Les premiers, du poids qui pèse très

souvent inutilement sur leur conscience. Les seconds, du poids des contradictions qui alourdissent leur travail pastoral.

5. On ne peut éviter la difficile question de savoir quelle pourrait être le rôle de l'Église dans l'administration juridique et judiciaire du mariage des catholiques. Les malaises que suscite la situation présente dans ce domaine sont bien connus. On bien l'on s'en tient d'une manière rigoureuse à ne déclarer nuls que les mariages qui le furent vraiment au moment où ils furent contractés. Dans ce cas, l'on ne se trouve pas à prendre en compte les mariages qui meurent après avoir été tout à fait valides à l'origine. Ou bien, l'on se laisse entraîner à multiplier les cas de déclaration de nullité pour prendre en compte, justement, les mariages qui meurent. Plusieurs voient dans cette pratique ce qu'ils appellent “ le divorce catholique ”, une manière détournée de reconnaître le divorce. D'autres sont scandalisés, à tort ou à raison, par certains “ certificats ” de nullité qui sont accordés. D'autres soulignent les anomalies qu'il y a à déclarer nul, à cause des difficultés rencontrées, un mariage qui avait bel et bien été valide à l'origine et qui avait parfois été vécu pendant des années comme une vraie communauté de vie et d'amour. On le voit bien, dans l'Église, l'administration juridique et judiciaire des mariages n'est pas étrangère au grand malaise que nous avons évoqué au début de ces pages.

Quand on regarde l'indissolubilité du mariage comme un grave devoir des époux et quand on reconnaît qu'il existe une telle chose que des mariages qui meurent, on est invité à voir dans une tout autre perspective le rôle de l'Église dans l'administration juridique et judiciaire des mariages. Quatre règles pourraient alors guider dans la définition de l'action de l'Église.

On reconnaîtrait comme légitime la profonde répugnance qu'ont le plus souvent les époux à venir étaler leurs difficultés conjugales devant un tribunal ecclésiastique; la loi civile, chez nous, a décidé depuis plusieurs années déjà de tenir compte de cette légitime répugnance. On reconnaîtrait que l'Église ne sera jamais équipée, quoi qu'elle fasse, pour juger convenablement, à partir de critères bien déterminés, quand un mariage est vraiment et irrémédiablement mort et quand un remariage peut être légitime. On reconnaîtrait que les implications sociales et l'intérêt public en matière de mariage et de divorce sont pris en charge par l'État et que c'est bien ainsi, puisque c'est bien à l'État de le faire. On accepterait de laisser aux personnes concernées elles-mêmes le soin de juger si leur mariage est irrémédiablement mort et s'il leur est légitime, devant Dieu, de s'estimer libre de contracter un nouvel engagement. Dans le contexte ainsi défini, le rôle de l'Église ne serait pas réduit à rien. L'Église continuerait à “ notariar ” le statut matrimonial de ses fidèles. Dégagée de tout ce qui entache présentement sa crédibilité et de tout ce qui rend son discours pastoral si difficile, elle veillerait à promouvoir le sérieux des enseignements pris devant Dieu et devant elle.

6. Tout au long de cette réflexion il s'agit toujours de la question des divorcés remariés. La question se pose donc, inévitable, du statut à donner à ce remariage. Très concrètement, cette question revient à se demander si l'on peut et si l'on doit donner à ce remariage un statut sacramentel.

On s'oppose parfois à permettre aux divorcés remariés tout nouvel accès au sacrement de mariage en alléguant que de le faire contribuerait à voiler le sérieux de l'opposition de l'Église au divorce. Cette raison n'est pas décisive. Bien sûr, le souci qui s'exprime ainsi est légitime et l'on ne peut que le partager. Mais le seul fait que, dans l'Église, on n'accorderait pas de statut sacramentel à un second mariage ne fera pas qu'il y aura moins de mariages qui se solderont par un échec et qu'il y aura moins de remariages. Les statistiques sur le nombre de divorces et de remariages chez les catholiques nous le démontrent. Pour cette raison déjà l'argument que je viens d'évoquer ne convainc pas pleinement.

En contrepartie, plusieurs motifs suggéreraient, en positif, de ne pas refuser le statut sacramentel à un remariage dans lequel on s'engage avec sérieux, devant Dieu et devant tous. Deux de ces motifs relèvent de la logique. Le mariage dont il est question, avon-nous dit, est moralement légitime. Si tel est le cas, il est donc logique qu'il soit reconnu de plein droit dans l'Église. L'Église enseigne que le sacrement est très important pour ceux qui s'engagent dans le mariage. Il est donc logique qu'elle reconnaisse cette importance également - et peut-être surtout - dans le cas d'un remariage. D'autres motifs enfin relèvent d'une attitude plénière d'accueil dans l'Église pour ceux qui ont vécu une première épreuve difficile et qui veulent, avec la grâce de Dieu et en profitant de l'expérience acquise, refaire leur vie dans une union qui mettra toutes les chances de leur côté. On voit mal que cet accueil plénier soit compatible avec une exclusion du sacrement par lequel l'Église veut justement que se sanctifient ceux qui s'engagent dans le mariage.

André Naud

[1] Sur toute cette question, voir: Lettre pastorale des évêques allemands du Rhin supérieur: " La pastorale des divorcés remariés ", dans Documentation catholique (DC), 21 nov. 1993, pp. 986-994; Lettre de la Congrégation pour la Doctrine de la foi: " Sur l'accès à la communion eucharistique de la part des fidèles divorcés remariés ", dans DC, 6 nov. 1994, pp. 930-934; Message des évêques de la Province ecclésiastique du Rhin supérieur: " Après la lettre de la Congrégation pour la Doctrine de la foi ", dans DC, 6 nov. 1994, pp. 932-935.

[2] F. X. Durrwell, c.ss.r., Indissoluble et destructible mariage, dans Revue de droit canonique, 1986, pp. 214-242. Durrwell a repris la même pensée dans le cadre d'une réflexion élargie sur le sacrement du mariage: " Le sacrement du mariage. Une recherche ", dans Revue de droit canonique, 1991, pp. 147-170.

[3]DC, 6 novembre 1994, p. 934.

Intervention de l'équipe de Montréal (FAN) auprès du comité de théologie

Montréal. le 25 février 2007

Aux membres du comité de théologie
de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec.

Madame. Messieurs,

Les membres de l'équipe de Montréal du Forum André Naud ont pris connaissance du document que votre comité a produit récemment au sujet de l'accueil par l'Église catholique des personnes divorcées et remariées. L'ont parcouru individuellement et en ont discuté collectivement l'orientation lors d'une réunion tenue le 26 janvier dernier. Ils ont demandé à deux des leurs, signataires de la présente, de rassembler leurs réactions, réflexions et questions, et de vous les acheminer tout en souhaitant entrer en dialogue avec l'un ou l'autre d'entre vous. Les membres du Forum André Naud sont tous des femmes et des hommes qui sont impliqués dans l'agir pastoral de l'Église du Québec, qui sont regroupés en équipes locales (par diocèse) et qui travaillent à la promotion de la liberté de pensée et d'expression dans l'Église.

Notre vie citoyenne et notre travail pastoral nous mettent en contact avec des gens heureux et malheureux, avec des gens qui ont réussi, très souvent avec des gens qui souffrent, avec des gens blessés, avec des gens qui ont trouvé Dieu, avec d'autres qui le cherchent. .. chacun et chacune à son rythme parmi les méandres de la condition humaine. Notre vie citoyenne et notre travail pastoral nous donnent le goût de questionner, d'aller voir ce qui se cache derrière les évidences, de pénétrer au cœur de la dure réalité quotidienne, de connaître ce qui a conduit des personnes en autorité à penser de telle ou telle façon. Face à votre document qui nous a étonnés, nous avons rassemblé quelques questions que nous souhaitons partager avec vous, ou avec "un ou l'autre d'entre vous:

- 1 Qu'est-ce qui a motivé votre comité à produire ce document en novembre 2006. à analyser cette situation à ce moment-là?
- 2 Est-ce que chacun d'entre vous partage cette vision ou vous faites-vous un devoir de transmettre l'enseignement officiel de l'Église catholique?
- 3 Votre comité représente-t-il tous les évêques du Québec?
- 4 Est-ce que votre document accessible sur le site de l'AÉCQ engage les évêques du Québec?
- 5 Durant l'élaboration de votre document, avez-vous eu le souci d'entendre des couples témoins vivant les situations que vous évoquez?
- 6 Pensez-vous qu'il serait pertinent que votre document soit objet de débat dans l'Église du Québec?
- 7 Vos recherches vous ont-elles conduits à consulter un texte d'André Naud sur le sujet abordé dans votre document: L'Église d'aujourd'hui et les divorcés remariés, dans L'Église canadienne, vol 28, numéro 8 - septembre 1995, p. 284-289?

Vous trouverez en annexe quelques pages résumant nos réactions et notre réflexion: elles vous feront percevoir, nous l'espérons, tout le sérieux et toute la rigueur de notre démarche, tout le désir aussi que nous avons d'échanger avec vous sur cet« immense

malaise (qui) entoure aujourd'hui la manière dont l'Église aborde et traite la question du divorce ». (André Naud dans L'Église canadienne, p. 284)

André Gadbois
Claude Lefebvre

Et les 12 autres membres du Forum André Naud (équipe de Montréal) associés à ces questions et à la réflexion.
Secrétariat: 6500 St-Vallier, Montréal (Q) H2S 2P7 (514) 271-6670
c.c. : Jean-Claude Turcotte, archevêque de Montréal.

**DOSSIER PRÉSENTÉ AU COMITÉ DE THÉOLOGIE
PAR L'ÉQUIPE DE MONTRÉAL DU FORUM ANDRÉ-NAUD
CONCERNANT
L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION CONJUGALE
PARTICULIÈRE (document novembre 2006)**

DES RÉACTIONS

Notre première réaction en est une de grand étonnement général comme celui de spectateurs et spectatrices qui, après deux ou trois chansons séduisantes de leur interprète, assistent à une panne électrique dans la salle. Grande déception! Aucune lumière, aucun son, communication interrompue!. Que du bruit car on cherche la sortie. On ne s'y retrouve pas! C'est un autre langage que celui entendu et utilisé dans nos milieux de travail et de vie. Puis grand émoi et grande inquiétude: que s'est-il passé? Comment en sommes-nous arrivés là? Pourquoi répéter les mêmes conseils? .. c'est une issue qui est recherchée! Comment dénouer une impasse étouffante?

« Je ne comprends pas que des pasteurs qui se veulent honnêtes intellectuellement puissent avoir une pensée aussi tordue. Quelle sorte de compréhension ont-ils à offrir à ces gens divorcés qui souhaitent refaire leur vie avec quelqu'un d'autre? »

« Comment dire que l'eucharistie est à la base même de la vie d'une communauté chrétienne et en même temps en soustraire des personnes. L'eucharistie serait-elle la récompense des purs plutôt que le pain de vie offert pour que toutes et tous deviennent des artisans du Règne? »

« À mon point de vue une telle approche doctrinale et pastorale témoigne d'un Magistère qui n'est pas assez à l'écoute du Peuple de Dieu et qui, à cause de cela, ne peut s'empêcher de sacrifier l'homme au sabbat pour que « justice et vérité s'embrassent » évidemment!

« Toute sa vie, Jésus a remis debout des personnes qui étaient exclues de son temps. Comment les autorités de l'Église peuvent-elles, au nom de ce même Jésus, exclure du grand signe de notre communion fraternelle, soit

la communion au Corps même du Christ? »

« Je suis donc vouée à vivre seule (non non), à coucher seule le restant de ma vie si je tiens à communier avec les autres membres de la communauté parfaite. Pourtant saint Jean écrit: « En vérité, si vous ne mangez pas la chair du Fils, vous n'aurez pas la Vie en vous. » Combien de personnes sont privées de cette Vie? »

« La centralisation romaine a-t-elle été voulue au départ? Pierre était-il le seul à détenir

la vérité? N'a-t-il pas été contesté par Paul sur la question délicate de la circoncision et l'observance de la loi juive sur les aliments interdits? »

« La teneur de ce texte me semble privilégié, inconditionnellement, la fidélité au sacrement à la fidélité dans un amour en recherche en passant par le déchirement d'une rupture. »

« Toujours cette odieuse comparaison qui me fait penser à la réaction du second fils qui, voyant son père accueillir A SA TABLE son premier fils mis en échec, se fâche et ne comprend pas. »

ÉVIDENCE RECHERCHÉE

Vous écrivez vers la fin de votre document : « Un certain nombre de portes leur sont évidemment fermées. » le petit Robert définit ainsi l'adverbe évidemment: « D'une manière évidente, à l'évidence. » le même dictionnaire définit ainsi l'évidence: « Caractère de ce qui s'impose à l'esprit avec une telle force qu'il n'est besoin d'aucune autre preuve pour en connaître la vérité, la réalité. »

Pourtant des personnes grandement reconnues pour leurs compétences en théologie ne considèrent pas du tout évident qu'il faille tenir les portes fermées « à ces frères et sœurs blessés qui s'adressent à l'Église pour chercher et TROUVER soutien et réconfort. » la seule évidence qui leur saute aux yeux avec une grande force est le malaise toujours plus grand qui surgit en observant la manière dont l'institution ecclésiastique romaine approche la question du divorce et traite les personnes divorcées qui désirent se remarier. Ce que vous considérez évident, F X Durrwell, Bernard Haring, André Naud et Pierre de locht (pour ne nommer que ceux-là) le questionnent rigoureusement et parviennent à des conclusions cohérentes avec l'Évangile de Jésus. Ainsi, déjà dans un texte publié dans « l'Église canadienne» (vol. 28, numéro 8 - septembre 1995 , p. 284-289) André Naud résumait "inspiration centrale d'une étude du sérieux exégète F.x. Durrwell par ces mots: «Jésus n'a pas voulu présenter une nouvelle loi ou une nouvelle formulation de la prescription juridique; il a simplement voulu rappeler avec force la grave obligation de fidélité qu'entraîne l'engagement dans le mariage. les Apôtres ont repris cet enseignement en comprenant qu'il pouvait laisser place à une souplesse qui permettrait de tenir compte des situations exceptionnelles qui pourraient se présenter dans les divers milieux. » Cet intéressant article de Dunwell a pour titre «Indissoluble et destructible mariage» dans la Revue de droit canonique, 1986, p. 214 à 242 ..

Lorsqu'on déborde la réflexion théorique pour vivre dans le réel quotidien, des valeurs importantes peuvent nous apparaître difficiles à concilier et obligent à faire des choix. « les conjoints sont amenés à les faire, souvent à contrecœur, parfois la mort dans l'âme. Mais la vie réelle l'exige. » (Pierre de Loch, la foi décantée, 1998, p. 145) Ce qui semblait évident ne l'est plus, des nuances doivent être apportées, des choix différents doivent être faits, et la cohérence continue à être recherchée.

N'est-ce pas en Église, dans un dialogue incessant entre les chrétiens et l'autorité religieuse, qu'elle doit être recherchée?

ET L'ÉVANGILE?

Un homme avait deux fils. L'un d'eux demanda à son père ce qui lui revenait et partit l'utiliser à sa façon. Un jour, devant « l'évidence» de ses problèmes de tout ordre et confiant en l'amour de son paternel, il fit le choix de revenir vers son père pour refaire sa vie sur d'autres fondations que celles utilisées. Il ne s'était pas trompé : son père l'accueillit à bras ouverts et, sentant probablement le sérieux de la décision qui habitait

son fils, l'appuya et rendit officielle cette orientation nouvelle. C'est le second fils, son propre frère, qui, pris de colère (ou de jalousie? ou de regret? ou se sentant naïf, perdant peut-être ... ?), ne le prit pas, mais pas du tout, et se compara à son frère devant son père: « Moi qui t'ai obéi et qui ai poursuivi mes engagements ici malgré les inévitables tentations de la vie, pourquoi me suis-je autant forcé? Tu n'en as jamais fait autant pour moi! » Et le père de répondre: « Mon fils, à côté de moi, je te voyais et croyais heureux. Tu semblais bien, en forme, vivant. Ton frère était comme mort, il revient et veut se reconstruire. Cela vaut la peine, non? Tu voudrais que je lui ferme l'accès à notre table? »

Qu'en pensez-vous? Si un homme ou une femme possède cent moutons, ou si un couple a mis au monde quatre enfants, et que l'un d'eux se perd, ne vont-ils pas laisser les autres en sécurité pour partir à la recherche de celui qui s'est perdu? S'il le retrouve, surtout en vie, je vous affirme qu'il ressent plus de joie pour ce mouton ou cet enfant que pour les autres laissés en sécurité qui ont réussi à ne pas s'égarer. De même notre Père qui est dans les cieus ne veut pas qu'un seul de ces petits se perde.

Et il y a aussi cet homme en voyage, un Samaritain que depuis des siècles et en toutes langues on qualifie de bon, qui fait tout (et quand on dit tout, c'est tout) pour relever et mettre debout ce blessé démuné dans le fossé...

Et il y a les ouvriers et ouvrières de la dernière heure...

Et il y a le Pain offert à tous et toutes pour nourrir leur espérance...

L'Homme de Nazareth s'est démené pendant plusieurs années pour apprendre à ses contemporains que la table de son Père était mise pour tous et toutes. Par la suite, des gens en autorité ont décrété qu'il y avait des exceptions et un modèle à imiter pour y avoir accès.

Rapetisser la grande communauté chrétienne qu'est l'Église à une seule photo muette, toute de blanc et de noir, sans couleurs émergentes, et rigidement encadrée par le photographe qui impose son angle, ne nous semble en accord ni avec la personne de Jésus ni avec les ressources évolutives et créatrices. de la condition humaine.

EN GUISE DE CONCLUSION

«On ne saurait trop le répéter: le premier devoir de tout magistère officiel dans l'Église est le devoir d'être modeste, particulièrement quand il aborde les affaires qui relèvent de la Transcendance, ou encore quand il impose des obligations absolues à la conscience... Un magistère soucieux d'éthique doit respecter les personnes, avec leurs questions propres, leurs compétences, leurs cheminements, leurs doutes inévitables, leurs résistances inévitables (souvent légitimes), leur droit à connaître la vraie pensée de ceux qui assument la tâche de les éclairer et à savoir le vrai parcours qui conduit à cette pensée. » (André Naud, Pour une éthique de la parole épiscopale, Fides, 2002, p. 21 et 25)

Voici le témoignage d'une croyante, chrétienne, avec ses questions propres, ses compétences, son cheminement, son droit à connaître la vraie pensée de ceux qui assument la tâche de l'éclairer, devant le document que vous avez produit:

«Ce texte me déboussole, pour tous les gens impurs, et pour moi-même; quoiqu'il ne me surprenne pas! Je me sens comme une «moins que rien» car je suis justement en «situation particulière» puisque je suis séparée de mon conjoint depuis 18 mois. On dira que je suis tout de même « en règle» car je ne me suis pas réengagée (chose

impossible si je veux continuer mon travail pastoral et être visiblement correcte pour communier au Corps et au Sang du Christ tout amour).

Je n'ai pas su, il faut croire, persévérer courageusement comme les justes dont parle le texte. J'ai enduré une situation inacceptable pendant 6 ans avant de prendre la décision de me refaire; le souci de mon engagement sacramentel était important Je porte cet échec avec lourdeur, après 36 ans d'union, et là je me rends compte que je fais souffrir toute la communauté ecclésiale. Quel fardeau !

La conscience claire, mon cœur brisé se refait sachant que le Christ me veut heureuse et debout alors qu'il se fait très près de moi dans cette blessure.

Je suis donc vouée à vivre seule (non non), à coucher seule le restant de ma vie si je tiens à communier avec les autres membres de la communauté parfaite. Pourtant saint Jean dit: « En vérité, en vérité, si vous ne mangez pas la chair du Fils ... vous n'aurez pas la vie en vous. » (Jn 6, 51-59) Combien de personnes sont privées de cette Vie. Les prêtres qui demandent la laïcisation ne peuvent-ils pas communier eux? Deux poids, deux mesures? N'est-ce pas aussi rompre avec une vocation première? Éclairez-moi, de grâce!

Et que faisons-nous d'un amour qui meurt? Voilà que ce n'est pas nécessairement le chemin choisi. »

PIETRO DE PAOLI

38 ans, célibataire et curé de campagne

Ce dimanche-là, je remarque, dans les bancs réservés aux proches des communiant, une famille que je sais séparée. Je glane quelques détails auprès de Jeanne avant d'aller saluer tout ce petit monde dans les quelques minutes qui précèdent le début de la messe. Je reconstitue l'étrange nouvelle famille. La jeune femme, mère d'un communiant et d'une fillette de sept ans, est accompagnée de son mari actuel, qui porte sur le bras une belle enfant de deux ans - fille du deuxième lit comme on dit. S'ajoutent trois couples de grands-parents, les parents de la mère, du beau-père, du père, et un nombre assez important d'oncles et de tantes, tous endimanchés et souriants, dont je ne sais à quelle famille ils sont liés. Sur le parvis, le père et son fils attendent d'entrer en procession. Je me réjouis intérieurement. Peut-être ai-je permis à cette famille de se réunir pour ce moment important.

La messe se déroule sans rien de remarquable. A la sortie, sur la place, les familles s'égaillent lentement. Je repère une scène surprenante : le papa « divorcé » est assis sur un muret, il babille avec l'enfant de deux ans qui est la fille de son ex-femme et du nouveau mari de celle-ci. Le beau-père », lui, photographie ses « beaux-enfants », le communiant et sa sœur. Le reste de la famille bavarde gaiement, je ne sais toujours pas qui est qui.

Cette vision me brise l'âme

Je ne sais rien de ces gens, je ne sais pas quelles furent les circonstances ni les causes du divorce. Je ne sais pas comment se passent les choses au quotidien, et je n'idéalise rien. Cependant, je sais ce que mes yeux ont vu. Ces gens tentent de se pardonner les uns aux autres, et visiblement y réussissent un peu; tentent d'effacer en partie ce qui les a certainement fait se détester et se séparer. Pourquoi le font-ils ? Parce que la vie continue, parce que les enfants ne sont pas responsables, et que pour eux, il faut retisser des liens, passer à autre chose.

Moi qui suis supposé être le ministre de la miséricorde, moi qui devrais être celui qui annonce le pardon, je n'ai rien à leur proposer. La discipline de mon Eglise est telle que cette femme remariée et cet homme qui l'a épousée sont pour toujours des pécheurs. Pour toujours, ils sont éloignés de la communion eucharistique. Leur faute ne sera jamais pardonnée, sauf s'ils brisaient leur nouvelle famille et se séparaient. Alors, je serais en droit de les absoudre et je pourrais les admettre de nouveau à la communion. En clair, je peux pardonner une séparation qui a brisé une famille à la condition qu'il y ait une nouvelle séparation. Je pardonne un crime à condition qu'on en commette un nouveau... Et cette règle est édictée au nom du Dieu d'amour, du Dieu de miséricorde, du Dieu qui donne sa vie pour les pécheurs!

Oh, je sais ce que les puristes me diraient. J'ai entendu leurs raisonnements au cours de ma formation: on ne demande pas au nouveau couple de se séparer mais de vivre ensemble « comme frère et sœur ».

Sommes-nous fous ? Où a-t-on vu que des frères et sœurs adultes vivaient ensemble sous le même toit? Ça n'a aucun sens.

Et quelle vision réductrice de la sexualité ! Ainsi, un homme et une femme vivant ensemble ne seraient plus « pécheurs » au motif qu'ils ne se toucheraient pas ? Ils ne seraient plus adultères parce que leurs corps seraient séparés? Ils pourraient continuer

d'un même cœur à aimer et élever des enfants ensemble, sous le même toit, à prendre ensemble le petit-déjeuner, à partager la même salle de bains et les mêmes responsabilités parentales « comme frère et sœur » ?

Allons, on est adultère ou on ne l'est pas. Et on l'est avec le cœur autant qu'avec les fesses!

Mais laissons là les arguties immondes des moralistes pervers. Revenons à mes « drôles de paroissiens » qui essaient après un échec de remettre du sens, du pardon et de l'amour dans leur vie.

Comment puis-je croire et faire croire que le cœur du Dieu d'amour et de miséricorde est moins grand, moins généreux, que celui de ces gens qui tentent à leur mesure humaine de renouer, de retisser, de se faire grâce de leurs différends, de leurs griefs? Si le cœur de l'homme est plus grand que le cœur de Dieu, alors, l'homme et la femme sensés disent « il n'y a pas de Dieu ».

La discipline de l'Eglise que je suis supposé porter est un glaive; une parole qui tranche et qui retranche. A celui qui me demande: « Qui est-il ton Dieu ? » que puis-je répondre?

Je voudrais dire: « Mon Dieu est votre Dieu. Il est le Dieu qui se penche sur l'homme. Il est le Dieu qui est toujours de notre côté. Il est le Dieu qui aime plus grand que la haine. Il est le Dieu d'amour qui sauve tous nos désamours. Il est le Dieu qui ne nous abandonne jamais, même quand nous l'abandonnons. Il est le Dieu qui arpenté les chemins et la montagne et qui ramène sur ses épaules celui qui était perdu. Il est le Dieu qui nous appelle à aimer plus grand que notre cœur. Il est le Dieu qui pardonne (impardonnable parce qu'il est le Dieu qui aime à en mourir. »

Voilà ce que je crois, ce que je veux annoncer. C'est pour cette parole-là que j'ai donné ma vie. je peux accepter d'être sacrifié, vidé de moi-même, si je réussis à faire résonner cette parole-là. Je peux envisager que cette parole soit refusée, raillée, je peux accepter d'être ridiculisé, maltraité, si c'est pour cette Bonne Nouvelle.

Lorsque je parle, au nom de mon Eglise, du Dieu d'amour, les gens savent que je leur mens. Ils savent que la miséricorde divine dispensée par l'Eglise ne s'étend pas aux hommes et aux femmes qui divorcent et se remarient, ni aux femmes qui avortent, ou aux hommes et aux femmes qui sont homosexuels et peut-être même pas aux couples qui s'aiment et prennent la pilule.

Moi, je voudrais pouvoir accompagner mes paroissiens dans leur chemin de pardon, je voudrais pouvoir leur dire que Dieu est avec eux quand un homme et une femme se pardonnent et que, ne sachant plus être époux, ils réussissent à devenir parents ensemble et essaient d'être amis.

J'essaie de leur dire. Et parfois, ils me croient. Alors, ils me regardent d'un air peiné, comme si j'étais un pauvre homme trahi, floué, et ils me disent: n Bien sûr, toi, Marc, tu es un chic type, mais ton Eglise, ton pape, ils ne disent pas cela. n

Moi, ces jours-là, j'en pleurerai.

Une place à part entière, Normand Provencher - Novalis

De plus en plus de pasteurs, de théologiens et de catholiques s'interrogent sur le bien-fondé de la position officielle de l'Église concernant les couples chrétiens divorcés et remariés. Si plusieurs ont tourné le dos à l'institution ecclésiale, d'autres souffrent du fait que leur second mariage ne soit pas reconnu et surtout qu'ils n'aient pas accès à la table eucharistique. Pourtant, dans leurs parcours humains et spirituels, des divorcés remariés arrivent à la certitude qu'un présent et un avenir chrétiens sont possibles pour toutes les personnes qui vivent un échec. Le moment n'est-il pas venu de prendre au sérieux les engagements de leur remariage?

S'appuyant sur sa longue expérience pastorale auprès de ces couples, l'auteur invite à renouveler le regard sur la situation concrète des divorcés remariés et à les accueillir avec une mentalité évangélique. « Ils ont leur place dans l'Église, écrit Normand Provencher, et une place à part entière. »

Normand Provencher, oblat de Marie Immaculée, est théologien. Professeur à l'Université Saint-Paul d'Ottawa, il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont « Trop tard? » et « Dieu, le Vivant » publiés également chez Novalis.

Section 3

Accès des femmes aux ministères ordonnés

- Une question posée au Forum.
- Le colloque d'octobre 2006 au Centre Justice et Foi
- Lancement du D.V.D.
- Les catholiques et l'accès des femmes aux ministères ordonnés
- Témoignage d'une femme religieuse militante

Une question posée au Forum

Montréal, le 13 novembre 2006

**Monsieur Claude Lefebvre
6001, avenue Christophe-Colomb,
Montréal, QC, H2S 2G3**

Monsieur,

Au nom du comité d'organisation du colloque sur l'accès des femmes aux ministères ordonnés dans l'Église catholique, tenu au Centre justice et foi les 27 et 28 octobre dernier en partenariat avec Femmes et Ministères, L'autre Parole et le Centre Saint-Pierre -, il nous fait plaisir de saluer la mise sur pied du Forum André-Naud.

Ne pouvant malheureusement pas assister à votre assemblée de fondation qui se tiendra ce mercredi, nous voulons toutefois vous manifester notre solidarité et notre enthousiasme pour l'heureuse initiative que représente ce forum rassemblant prêtres et agent(e)s de pastorale.

Il nous semble que la place et le rôle des femmes dans notre Église est une des questions fondamentales qui ne manquera pas d'animer les réflexions et prises de position du Forum André-Naud. C'est pourquoi notre comité souhaiterait vivement pouvoir porter cet enjeu de concert avec votre regroupement.

En effet, dans la foulée des propositions faites par les participantes et participants à notre colloque, il apparaît important de développer des collaborations favorisant l'approfondissement et l'élargissement de ce débat. À cet égard, nous souhaiterions vous rencontrer sous peu, dans le but de discuter des stratégies d'action et de concertation que nous pourrions élaborer ensemble.

Dans l'attente de cette rencontre, nous vous souhaitons une fructueuse assemblée de fondation et vous assurons de nos plus cordiales salutations.

Pour le comité organisateur,

Marco Veilleux

Élizabeth Garant

Le colloque d'octobre 2006 au Centre Justice et Foi L'accès des femmes aux ministères ordonnés

Les 27 et 28 octobre dernier, à Montréal, plus de 130 personnes se sont rassemblées pour débattre d'une question incontournable pour la crédibilité de la foi et l'avenir de l'Église.

Organisé par le Centre justice et foi, en partenariat avec le Centre Saint-Pierre, Femmes et Ministères et L'autre Parole, ce colloque avait pour titre « L'accès des femmes aux ministères ordonnés dans l'Église catholique: une question réglée? » Véritable succès d'assistance - faisant mentir ceux qui croient qu'il n'y a plus personne qui s'intéresse à ce débat -, ces assises ont été l'occasion de constater que, malgré l'interdit « officiel », des recherches et des expérimentations se poursuivent au sein même du catholicisme.

Ainsi, lors de la conférence inaugurale du colloque, l'exégète Olivette Genest a relu, à la lumière de l'exégèse biblique, les arguments avancés par les autorités romaines pour refuser l'accès des femmes aux ministères ordonnés. Selon elle, « les passages bibliques retenus comme réservant le sacerdoce ministériel aux hommes sont fort vulnérables. En leur qualité de textes marginaux et mineurs par rapport aux grands enjeux théologiques et christologiques de la Bible, ils ne peuvent guère servir à étayer des conclusions doctrinales en théologie des ministères. Surtout, étant donné leur complexité, ils demeurent en attente d'une herméneutique plus poussée ».

Le lendemain matin, Marie-Thérèse van Lunen Chenu, cofondatrice de l'association française Femmes & Hommes en Église, a rappelé que « si, dans la société civile des pays qui se réfèrent à la norme des droits humains, le sexisme est prohibé par les lois mais perdure dans les mœurs, dans les structures institutionnelles catholiques. le sexisme est encore la règle - à la fois dans les mœurs et dans les lois ». Cet enfermement du catholicisme sur lui-même pourra-t-il perdurer encore longtemps? Susan Roll, théologienne de l'Université Saint-Paul, a ensuite parlé de l'impact « symbolique », pour les croyantes, de la non-représentation des femmes au sein de la hiérarchie catholique. Puis, Pauline Jacob - dans la foulée de sa thèse doctorale soutenue à l'Université de Montréal -, a rendu compte de sa recherche auprès de femmes qui discernent présentement un appel à l'ordination dans l'Église catholique du Québec.

En après midi, une table ronde à teneur œcuménique a permis à Patricia Peacock, prêtre anglicane, et à Faye Wakeling, pasteure de l'Église unie, d'exposer les processus et instances de décision, au sein de leur Église respective, ayant favorisé l'accès des femmes aux ministères institués. En écho à ces présentations, Gisèle Turcot, ancienne présidente de la Conférence religieuse canadienne, a dressé l'historique et le portrait de la situation actuelle au cœur du catholicisme où, malgré le « blocage romain », de multiples lieux d'expérimentation, de résistance et de discernement s'organisent.

À partir de ces riches exposés - et sous l'habile animation de la sociologue Marie-Andrée Roy -, ce colloque a permis aux participantes et aux participants de s'approprier le débat par le biais d'un travail en ateliers, où ils ont pu élaborer des pistes d'action pour contrer le sentiment d'impasse et interpeller l'institution. Ces pistes se regroupent en cinq volets: 1) mettre en réseau les femmes qui discernent un appel à l'ordination et établir des alliances entre différents groupes nationaux, internationaux et œcuméniques qui sont préoccupés par cet enjeu; 2) rompre le silence sur la question de l'ordination des femmes en développant des stratégies de communication pour que

ce débat soit présent dans l'espace public et pour que les « pratiques ministérielles » qu'accomplissent déjà nombre de femmes dans l'Église catholique soient enfin reconnues; 3) faire mieux connaître la recherche, les arguments favorables à l'ordination des femmes et la fragilité des positions romaines par un travail d'éducation et de sensibilisation de la population; 4) interpeller nos évêques, leur présenter des candidates au sacerdoce soutenues et accompagnées par des communautés chrétiennes et leur demander de tenir compte de ce discernement; 5) enfin, mettre en œuvre des actions ponctuelles: colloques, interventions médiatiques, activités attirant l'attention sur un « autre visage » de l'Église.

Une liturgie de la Parole, présidée par Annine Parent, a clôturé l'événement.

Un enregistrement DVD de l'événement, pouvant servir d'outil d'animation et de réflexion, est disponible au Centre justice et foi «IIWJW.cjf.qc.ca».

Marco Veilleux

Centre justice et foi

membre du comité organisateur

Lancement du DVD L'accès des femmes aux ministères ordonnés

Les 27 et 28 octobre 2006, à la Maison Bellarmin (Montréal), s'est tenu un colloque rassemblant plus de 130 personnes autour d'une question incontournable pour la crédibilité et l'avenir de la foi : celle de l'accès des femmes aux ministères ordonnés dans l'Église catholique.

Organisé par le Centre justice et foi, en partenariat avec le Centre St-Pierre, le réseau Femmes et Ministères et la collective L'autre Parole, ces assises ont été l'occasion de constater que, malgré l'interdit « officiel », des recherches et des expérimentations se poursuivent sur cet enjeu au sein du catholicisme.

Grâce à ce DVD, vous aurez accès à toutes les communications données lors de cette rencontre (conférences, table ronde oecuménique, synthèses), à des extraits de la liturgie d'envoi qui a clôturé l'événement ainsi qu'aux propositions issues du travail en ateliers. Il s'agit donc d'un outil précieux pour approfondir la réflexion sur la place et le rôle des femmes dans l'Église catholique et pour en débattre dans un plus grand nombre de milieu. Le DVD été conçu de façon à pouvoir reprendre séparément chaque partie du colloque, dans le cadre de rencontres ou d'ateliers visant à s'appropriier les arguments théologiques, bibliques, pastoraux, symboliques et anthropologiques proposés par les différentes interventions. Chacune de ces rencontres ou ateliers pourrait se terminer par un temps de partage à partir de la question : « Quelles seraient les actions prioritaires que nous souhaitons mener dans l'Église du Québec suite à ce que nous venons d'entendre? » Pour vous aider à répondre à cette question, vous pourrez vous référer aux perspectives d'action proposées dans le guide d'accompagnement du DVD.

En rassemblant des actrices de la première heure, des hommes et des femmes, des personnes laïques, des religieuses, des prêtres et des évêques, ce colloque symbolise la reprise d'une parole collective, au sein de l'Église du Québec, sur cet enjeu fondamental. Ce DVD vous permettra donc de vous approprier et de pousser plus loin cet événement marquant de notre parcours ecclésial. Au coût de 20\$, vous pouvez vous le procurer auprès de Christiane LeGuen au Centre justice et foi (514-3872541 ou <cleguen@cjf qc.ca>).

Élisabeth Garant et Marco Veilleux

pour le comité organisateur

Bon de commande du DVD L'accès des femmes aux ministères ordonnés: une question non réglée!

Les 27 et 28 octobre 2006, à la Maison Bellarmin (Montréal), s'est tenu un colloque rassemblant plus de 130 personnes autour de l'accès des femmes aux ministères ordonnés dans l'Église catholique. Organisé par le Centre justice et foi en partenariat avec le Centre St-Pierre, le réseau Femmes et Ministères et la collective L'autre Parole, ces assises ont été l'occasion de constater que, malgré l'interdit «

officiel », des recherches et des expérimentations se poursuivent, sur cet enjeu, au sein du catholicisme.

Grâce à ce DVD, vous aurez accès à toutes les communications données lors de cette rencontre (conférences, table ronde oecuménique, synthèses), à des extraits de la liturgie d'envoi qui a clôturé l'événement ainsi qu'aux propositions issues du travail en ateliers.

Au coût de 20 \$ (incluant les frais d'expédition), vous pouvez vous le procurer en faisant parvenir ce bon de commande au Centre justice et foi, ais Christiane LeGuen, 25 rue Jarry Ouest, Montréal, H2P 1 S6. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Christiane LeGuen au 514-3 87-2541 ou cleauen(&.cif ac.ca.

Je désire commander copie(s) du DVD à 20 \$ l'unité

Coût total\$ _

(Inclure votre chèque a l'ordre de Centre justice et foi)

Nom _____

Organisation (s'il y a lieu). _____

Adresse : _____

Téléphone _____

Courriel : _____

Les catholiques et l'accès aux ministères ordonnés

par Gisèle Turcot

Comment, dans le monde catholique, avons-nous parcouru le chemin du silence à la prise de parole publique, au moins depuis le concile Vatican II? Voilà la question qui m'a été posée. Je dois mettre entre parenthèses ce que nous avons appris du mouvement des femmes dans la société pour me concentrer sur quelques courants majeurs à l'intérieur de l'Église. Et comme le disait hier Olivette Genest, puisque nous sommes dans une Église à magistère, il y a interaction constante entre la communauté ecclésiale et ceux qui sont investis de l'autorité.

1. Un point d'appui légitime dans les déclarations du magistère

Commençons par reconnaître que deux documents officiels donnent un point d'appui légitime à la quête d'égalité qui sous-tend la question de l'accès aux ministères. Tout d'abord une nouvelle lecture des « signes des temps » apparaît dans deux encycliques de Jean XXIII, « Mater et Magistra » (1961) et « Pacem in Terris » (1963). En plus d'accréditer, sans la nommer, la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), le pape mentionne comme un événement majeur le rôle que les femmes sont désormais appelées à jouer non seulement dans la famille mais également dans la vie publique.

La constitution pastorale de l'Église, « Gaudium et Spes », adoptée à la dernière session du concile Vatican II (décembre 1965) reconnaît l'effort légitime des femmes en vue d'obtenir « la parité de droit et de fait avec les hommes » (G.S., 9.1.3). Le même document affirme vigoureusement que

« Toute forme de discrimination touchant les droits fondamentaux de la personne, qu'elle soit sociale ou culturelle, qu'elle soit fondée sur le sexe, la race, la couleur de la peau, la condition sociale, la langue ou la religion, doit être dépassée et éliminée, comme contraire au dessein de Dieu. » (G.S., 29,2)

Mais nous savons bien que les documents ne font pas la vie, tant dans les sociétés civiles que ecclésiales. À la fin de son mandat, Jean-Paul II a dû présenter une demande de pardon pour les discriminations qui persistent dans notre Église, y compris sur la base du sexe et de la race.

2. Du côté des femmes, un foisonnement d'initiatives

En France, le travail remarquable du groupe Femmes & Hommes en Église commence au début de 1970: c'est jusqu'à Rome, dans des synodes parallèles, qu'on va porter les revendications pour l'égalité et la parité, sur la base d'une critique des fondements anthropologiques du discours sur la vocation de la femme, dont nous avons reconnu les accents dans la communication de Marie-Thérèse van Lunen-Chenu, ce matin. Je dois personnellement à nos amies de F&H d'avoir mieux compris l'enseignement de Paul aux Galates 3, 28 sur le racisme, le classisme et le sexisme.

Au Québec, Immédiatement après Vatican II, des femmes deviennent admissibles aux facultés de théologie, en particulier à l'Université Laval, grâce à l'impulsion du cardinal Maurice Roy, archevêque du diocèse de Québec et chancelier de cette université. Olivette Genest et Sœur Ghislaine Boucher sont les premières candidates à bénéficier de cette ouverture. Des générations de femmes entreront dorénavant dans les cénacles jadis réservés aux hommes. Qu'aurions-nous fait, sujets modernes, sans cet accès au savoir pour mieux articuler notre discours sur Dieu, sur le monde et sur

l'Église?

Chez nous, Marie-Andrée Roy a relevé les revendications des femmes dans l'Église de 1970 à 1987 (Souffles de femmes, Dumais et Roy, 1989). Notons au passage que les nominations de femmes à des responsabilités pastorales - dans les paroisses et les mouvements - précèdent l'ère des discours.

En 1970-1971 plusieurs vont saisir l'occasion de la tenue à Rome du Synode sur le ministère des prêtres et sur la justice dans le monde pour sensibiliser les délégations nationales aux situations d'injustice faites aux femmes, y compris dans l'Église. La requête la plus déterminante est venue du groupe des femmes catholiques d'Edmonton (Alberta) adressée à la Conférence catholique canadienne (CCC, devenue la CECC), qui donna lieu à l'intervention du Cardinal George B. Flahiff, archevêque d'Edmonton et président porte-parole de la conférence épiscopale à ce Synode. Il demandait que soit formée «immédiatement une commission mixte afin d'étudier en profondeur la question des ministères féminins dans l'Église». Rien de moins! On sait que Paul VI mit sur pied une Commission d'étude sur la place et la mission de la femme dans la société et dans l'Église, en excluant de son mandat l'étude de l'accès des femmes à l'ordination.

Une demande d'accès aux ministères non ordonnés a néanmoins été formulée, nous dit Marie-Andrée Roy, par les femmes du diocèse de Montréal (1975), par l'Association féminine d'action et d'éducation sociales (1982) et le Comité ad hoc de la CECC sur la place de la femme dans l'Église (1984).

Au-delà des demandes ponctuelles, apparaissent des groupes de féministes chrétiennes qui s'approprient l'analyse féministe. Elles ne laisseront bientôt rien d'intact en ce qui concerne les rapports femmes et hommes: Leurs travaux portent sur les récits bibliques, les écrits des Pères de l'Église, "éthique sociale et sexuelle, les rituels, les théologies depuis le thomisme aux théologies de la libération, le partenariat, l'exercice des charges pastorales dont la prédication, l'accompagnement spirituel et l'action sociale ..

Autrement dit, des femmes entrent sur les terrains jadis réservés aux curés et aux vicaires, sauf quand sacerdoce et décision sont indissociables, pour les sacrements et la présidence de l'Eucharistie. Le nouveau code de Droit canonique promulgué en 1983 ne modifiera pas cette norme.

3. Les groupes de féministes chrétiennes

En 1975, les échos de l'Année internationale de la femme (AIF), proclamée par les Nations Unies, suscitent le désir de faire émerger la parole des femmes catholiques. Une théologienne de Rimouski, Monique Dumais, OSU, fonde avec un groupe d'étudiantes la collective L'autre Parole qui s'intéresse à l'analyse féministe du discours de l'Église. Après trente années d'existence, nous devons beaucoup à la publication du même nom qui diffuse analyses et réflexions, célébrations et créations littéraires.

En 1982 naît le réseau Femmes et Ministères, composé de femmes engagées sur le terrain pastoral et dans l'enseignement théologique. Cette initiative veut promouvoir le statut collectif des femmes dans l'Église et identifier les pistes neuves inscrites dans l'exercice de leurs ministères. Ce groupe a, entre autres, publié deux recherches: Portrait du personnel pastoral féminin dans les diocèses francophones. Les soutanes roses (1988) et Voix de femmes, voies de passage. Pratiques pastorales et enjeux ecclésiaux (1995).

La même année (1982), apparaissent dans les diocèses du Québec les Répondantes

diocésaines à la condition des femmes. Leur nomination est une réponse à l'étude du Livre blanc sur la condition féminine (Gouvernement du Québec, Pour les Québécoises, égalité et indépendance 1978) que le Comité épiscopal des affaires sociales a étudié avec des femmes. Un Réseau des répondantes s'est rapidement constitué (1983), unissant vie associative de type féministe à l'action en milieu institutionnel. La session d'étude de mars 1986 sur L'Église et le mouvement des femmes, qui a réuni 35 évêques et une centaine de femmes, s'inscrit comme un fleuron dans le travail des répondantes. Elles célébreront bientôt, en 2007, leur 258 anniversaire pour souligner les centaines de forums qu'elles ont organisés et l'indispensable travail d'éducation qu'elles ont réalisé.

Qui donc, chez nous, a porté les aspirations et les revendications des femmes catholiques sur toutes les tribunes sinon le Mouvement des femmes chrétiennes et la Catholic Women's League, les répondantes diocésaines, les membres de l'Autre Parole et de Femmes et Ministères? Qui d'autre aurait soulevé les problèmes de la violence, pour ne nommer que ceux-là? Qui aurait sensibilisé à l'importance d'inclure dans le langage la moitié de l'Humanité? Autant de prises de parole sur des sujets préalables à la résolution du non accès aux ministères. Mais en même temps, que de champs labourés par un travail pastoral soutenu.

En 1988, naît le Réseau œcuménique des femmes du Québec (ROFJWEN). Il naît dans le contexte de la Décennie des Églises solidaires des femmes, portée par le Conseil œcuménique des Églises, initiative qui va susciter la Décennie pour vaincre la violence.

Parmi les paroles de femmes, on se souviendra qu'aux États-Unis, en 1979, le nom de Theresa Kane et de la Leadership Conference of Women Religious (LCWR) est associé à une grande première: elle demande publiquement au pape Jean-Paul en visite aux États-Unis de promouvoir la participation des femmes à la vie, à la mission et au gouvernement de l'Église. Scandale, disent les uns; enfin une parole prophétique, clament les autres. Chez nous, en 1984, sœur Odette Léger, NDSC, prendra la parole dans le même sens en s'adressant au même pape en visite au Canada.

C'est l'occasion de citer au passage le persévérant travail de conscientisation réalisé par l'Association des religieuses pour la promotion des femmes, fondée à l'instigation de la Conférence religieuse canadienne suite aux recommandations de l'UISG dans le cadre de l'AIF (1975). Jusqu'à la dénonciation du trafic des femmes et des fillettes amorcée depuis 2001.

Toutefois, dès 1983, se produit un grand tournant en Amérique du Nord, après la tenue d'un congrès sur l'ordination des femmes à Chicago. Ce sera le seul de cette envergure, et avec ce titre, car la priorité se déplace vers un autre horizon, celui d'une nécessaire transformation de l'Église comme action préalable à l'accueil de la participation des femmes. Au Canada, à peine fondé, le Catholic Network for Women's Ordination change de nom: il devient le Catholic Network for Women's Equality. Bref, un nouveau type de résistance s'organise.

Quelles tendances se révèlent exactement? Voici le constat que Marie-Andrée Roy faisait en 1989 :

«La question de l'accès des femmes aux ministères est centrale dans la problématique de la transformation de la place des femmes dans l'Église. Seul le sacerdoce donne accès aux postes de décisions dans cette institution qui, en pratique, lie depuis des siècles ordination et pouvoir. Le débat est vivement engagé à l'échelle internationale. Nous pouvons distinguer deux tendances principales. Pendant que l'une promeut la dissociation pouvoir et sacerdoce afin de permettre aux non-clercs d'accéder à des postes d'autorité dans l'Église, l'autre privilégie l'accès des femmes au

sacerdoce comme moyen pour rejoindre tous les paliers de l'organisation ecclésiale. Certaines femmes aspirent à la fin de la cléricature et donc ne cherchent pas à y accéder, d'autres veulent y entrer en espérant pourvoir la transformer. Il n'est pas, de fait, de consensus chez les femmes catholiques quant à la stratégie à adopter au sujet de la revendication des ministères ni sur les objectifs précis à atteindre ultimement. Une seule chose est claire : c'est qu'il doit y avoir changement. » (Dumais et Roy, p. 36)

4. Qu'en est-il après l'an 2000

Si la publication de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, « Inter Insigniores » (1976) a représenté un avertissement à ceux et celles qui oseraient suivre l'exemple de la communion anglicane (des ordinations ont eu lieu depuis 1974 aux USA), la « Lettre pastorale de Jean-Paul II » sur l'ordination exclusivement réservée aux hommes » (mai 1994) a provoqué de vives protestations partout à travers le monde, y compris chez nous.

À l'instigation des membres de Femmes et Ministères, le 29 juin, une pétition de 1300 signataires, femmes et hommes confondus, est publiée dans le quotidien LE DEVOIR, suivie le 17 août d'une seconde pétition de 1700 signataires, demandant au président de la CECC de poursuivre la recherche et le dialogue sur l'accès des femmes aux ministères.

Les années 2000 annoncent une nouvelle mobilisation en faveur de l'ordination. Deux conférences internationales vont relancer le débat public.

En 2001, Dublin, du 29 juin au 1er juillet, sur le thème « Voici l'heure: célébration de l'appel des femmes à un presbytérat renouvelé dans l'Église catholique », se tient la première Conférence internationale sur l'ordination des femmes organisée par Women's Ordination Worldwide (WOW). Les participantes de vingt pays recommandent aux groupes membres de poursuivre le dialogue avec les évêques, les religieux et les laïcs sur l'accès aux ministères et recommandent aussi l'accès des femmes au diaconat.

En 2005, du 22 au 24 juillet, Ottawa reçoit la deuxième Conférence internationale de WOW sur le thème « Rompre le silence, partager le pain : le Christ appelle les femmes au leadership ».

Entre ces deux conférences mondiales, coup de tonnerre dans le ciel : on apprend l'ordination sacerdotale des femmes catholiques d'Allemagne et d'Autriche, sur le Danube, en juillet 2002, par deux évêques dont on ignore les noms mais qui sont en lien avec Rome. Ordinations sanctionnées par un décret d'excommunication émis par les autorités vaticanes, mais bientôt suivies, en 2003, de l'ordination de deux d'entre elles à l'épiscopat, puis en 2005, d'une ordination à Lyon, en France, et de femmes américaines et d'une Canadienne sur le fleuve Saint-Laurent, près de Kingston.

À Ottawa, on a pu constater que s'il est facile de faire consensus sur l'élimination de toute forme de discrimination envers les femmes dans les Églises, les stratégies divergent sur la centralité de la revendication en faveur de l'admission aux ministères ordonnés et sur les stratégies à développer.

Que veulent donc les femmes en Église quand elles demandent l'accès aux ministères ordonnés? Je trouve personnellement très significative la réponse de Adriana Valerio, résidente de la Société européenne des femmes en recherche théologique:

« Nous ne revendiquons pas des espaces mais la communion entre les personnes

dans la diffusion des valeurs et des talents, que chacun de nous peut offrir aux autres (...) Reconnaître la dignité et l'autorité attachées à la personne humaine signifie l'admettre au pouvoir de décision, y compris aux ministères. »

Nous pouvons également apprécier le pronostic de Joan Chittister, O.S. B.:

« Le mouvement des femmes, écrit-elle (Regard spirituel sur le monde d'aujourd'hui , p.156-157), a beaucoup fait dans la société mais, ce qui est peut-être le plus important, c'est que le mouvement des femmes a amené la théologie de l'Église au seuil d'un nouveau développement sans lequel les structures sociales ne changeront jamais. (...)

C'est la revendication de ces droits au nom de l'image de Dieu, c'est l'élaboration d'une théologie de l'humanité qui déterminera le succès ou l'échec du mouvement des femmes. Il se peut que cela détermine du même coup l'avenir de l'Église. (...) Le mouvement des femmes met en cause les questions les plus importantes dans la vie. Il nous oblige à regarder en face, à considérer et à apprivoiser la nature des relations humaines, la nature de l'humanité et la nature de Dieu. Il n'y a pas de vraie sainteté sans cela. »

5 Un prochain colloque?

En l'année internationale de la femme proclamée par les Nations Unies (1975), on avait demandé à Betty Friedan, illustre figure du mouvement féministe américain au XXe siècle, de décrire les principaux défis que les féministes avaient encore à relever. Après s'être brillamment acquittée de sa tâche, elle fit une prédiction: un jour, ce serait la fin éventuelle du mouvement des femmes. Un jour, toutes discriminations auront disparu, parce que des sociétés justes auront reconnu l'égalité et des femmes et des hommes, ainsi que leurs différences et les obligations sociales qui en découlent.

Ce colloque annonce-t-il semblable prédiction? Alors nous verrions l'heureux aboutissement des revendications catholiques à l'existence pleine et entière de tous ses membres, incluant un accès aux ministères indépendamment du sexe des candidats? Nous pourrions désormais utiliser notre créativité pour célébrer la communauté de disciples égaux, dans une Église enfin réconciliée avec un Dieu qui nous a créés à son image.

Références

BÉLANGER, Sarah, Porirait du personnel pastoral féminin au Québec. Les soutanes roses. Étude réalisée pour le groupe Femmes et Ministères, Montréal, Bellarmin, 1988,296 p.

BARON 1 , Lise, BERGERON, Yvonne, DAVIAU, Pierrette et LAGUÉ, Micheline, Voix de femmes, Voies de passage, Recherche-action réalisée pour le Réseau Femmes et Ministères, Montréal, Paulines, 1995, 259 p.

Bulletin L'AUTRE PAROLE, publié depuis 1976 au Québec par le groupe du même nom.

CHITTISTER, Joan, O.S.B., Au cœur du monde. Regard spirituel sur le monde d'aujourd'hui lin The Heart of the Temple, traduit de l'américain par Albert Beaudry, Montréal, Bellarmin, 2006.

DUMAIS, Monique et Marie-Andrée Roy, Souffles de femmes. Lectures féministes de la religion, Montréal, Éditions Paulines, 1989, 239 p.

Femmes et hommes en Église, Ordination des femmes. On en discute sur les Parvis. Enjeux actuels pour la société et les Églises. Paris, septembre 2005. Revue de presse.

Journal La Croix, Paris, lundi 20 janvier 2003, «Rome revisite l'évolution du diaconat », et publie « Le diaconat, évolution et perspectives » de la Commission internationale de théologie, voir aussi De no 2284, 19 janvier 2003.

LACELLE, Élisabeth J., «Le mouvement des femmes dans les Églises nord-américaines », *~tudes*, novembre 1985 (363/5)

LEONARD, Richard, S.J., *Beloved Daughters. 100 Years of Papal Teaching on women.* Foreword by Elisabeth Johnson, CSJ, Novalis, 1995, 120 p.

RAMING, Ida, *A History of Women and Ordination. Vol. 2 The Priestly Office of Women: God's Gift to A Renewed Church*, 2^d Edition. Lanham Maryland !Toronto 10xford, The Scarecrow Press Inc., 2004, 316 p ..

Témoignage d'une femme religieuse militante

En rapport avec le congrès de Dublin juillet 2001

Pendant 3 mois la prieure Sœur Christine Vladimiroff a été en pourparlers avec le Vatican qui lui avait donné "l'ordre d'interdire à Sœur Joan Chittister la participation à la Conférence de Dublin pour laquelle elle était prévue comme une des intervenantes principales". La prieure a tenu à faire connaître publiquement ce fait. Elle est d'ailleurs allée à Rome pour dialoguer avec le Vatican. Elle a voulu discuter de cela avec des évêques, d'autres responsables religieux, d'autres prieures. Mais elle a surtout réfléchi avec sa propre Communauté des Sœurs Bénédictines (OSB) d'Erie. Elle a publié le communiqué de presse que nous vous livrons ici.

Saluons ce geste courageux et responsable !

"Depuis trois mois j'ai été en pourparlers avec des responsables du Vatican au sujet de la participation de Sœur Joan Chittister à la Conférence du "Réseau Mondial pour l'Ordination des Femmes" (WOW) du 29 juin au 1er juillet 2001, à Dublin, Irlande. Le Vatican jugeait que cette participation était en contradiction avec le décret « Ordinatio Sacerdotalis » selon lequel l'ordination presbytérale ne sera jamais conférée aux femmes dans l'Église Catholique Romaine et ne doit donc pas faire l'objet de débats. Le Vatican m'a donné l'ordre d'interdire à Sœur Joan la participation à la Conférence pour laquelle elle était prévue comme une des intervenantes principales.

J'ai discuté de longues heures avec Sœur Joan et suis partie à Rome pour dialoguer sur le sujet avec les autorités du Vatican. J'ai cherché conseil auprès d'évêques, responsables religieux, spécialistes en Droit canon, auprès d'autres prieures, et surtout auprès de ma communauté religieuse, les Sœurs Bénédictines d'Erie. J'ai passé un grand nombre d'heures en prière communautaire et personnelle sur ce sujet.

Après beaucoup de réflexions et de prières, je suis parvenue à la décision d'opposer un refus à la requête du Vatican. C'est à partir de la tradition bénédictine ou monastique de l'obéissance que j'ai pris ma décision. Il existe une différence fondamentale entre la conception de l'obéissance selon la tradition monastique et celle qui est utilisée par le Vatican pour exercer pouvoir et contrôle, et pour produire une impression de fausse unité inspirée par la peur. L'autorité et l'obéissance bénédictines se construisent à travers le dialogue entre un membre de la Communauté et sa supérieure prieure dans un esprit de co-responsabilité. Le rôle de la prieure dans une communauté bénédictine est celui d'être un guide dans la recherche de Dieu. Bien que vécue dans la communauté, la recherche est l'affaire de l'individu.

Sœur Joan Chittister qui a vécu 50 ans de vie monastique dans la foi et la fidélité doit prendre elle-même sa décision fondée sur sa conception de l'Église, sa profession monastique et son intégrité personnelle. Je ne dois pas accepter d'être utilisée par le Vatican pour transmettre des ordres de silence. Je ne considère pas sa participation à ce Congrès comme "une source de scandale pour les fidèles", comme l'affirme le Vatican, mais je pense plutôt que les fidèles peuvent être scandalisés lorsque sont interdites des tentatives honnêtes pour discuter de questions importantes pour l'Église.

J'ai fait part de ma décision à la communauté et j'ai lu la lettre que j'allais envoyer au Vatican. 127 des 128 membres de la Congrégation des sœurs bénédictines d'Erie, ayant la faculté de le faire, ont librement donné leur appui à cette; décision en ajoutant

leur signature à cette lettre. Sœur Joan a parlé à ce Congrès avec la bénédiction des Sœurs Bénédictines d'Erie.

Ma décision ne doit en aucun cas être comprise comme un manque de communion avec l'Église. J'essaie d'être fidèle au rôle joué dans l'Église plus large par une tradition monastique vieille de 1 500 ans. Notre tradition remonte aux Pères et Mères du désert du 4^{ème} siècle qui vivaient en marge de la société afin d'être une présence de prière et de questionnement aussi bien dans l'Église que dans la société. Les Communautés bénédictines d'hommes et de femmes n'ont jamais voulu être partie intégrante du statut hiérarchique et clérical de l'Église, mais se trouver à l'écart de cette structure pour offrir une voix différente. Ce n'est que si nous le faisons que nous pouvons vivre le don que nous sommes pour l'Église. Ce n'est que de cette manière que nous pouvons être fidèles au don que les femmes ont dans l'Église."

Section 4

Initiatives locales

- Lettre au Cardinal Turcotte sollicitant une rencontre.

- Soirée sur Vatican II avec Normand Provencher (Gatineau)

- Lettre collective aux journaux locaux sur la privatisation de la foi (Gatineau).

Lettre au Cardinal Turcotte sollicitant une rencontre.

Montréal, le 19 février 2007

M. le cardinal Jean-Claude Turcotte,
Archevêque de Montréal,
2000 rue Sherbrooke ouest, Montréal H3H 1 G4

Salutations à toi, Jean-Claude!

Probablement sais-tu que le 15 novembre dernier se tenait au Cap-de-la-Madeleine le congrès de fondation du Forum André-Naud (FAN.) qui vise à promouvoir la liberté de pensée et d'expression dans l'Église. À cette occasion, environ 50 personnes (hommes et femmes) impliqués dans l'agir pastoral de l'Église du Québec (10 diocèses) ont adopté des propositions concernant la nature, les objectifs, la structure et le fonctionnement du FAN.

Suite à cette assemblée générale, l'équipe de Montréal, constituée pour le moment de 14 membres, a adopté unanimement en réunion, après consultation écrite de tous ses membres, une proposition invitant Claude Lefebvre et André Gadbois (représentants élus par l'équipe de Montréal le 15 novembre) à entreprendre des démarches auprès de toi pour te proposer une rencontre. À cette occasion nous pourrions échanger bien simplement sur nos préoccupations communes, sur notre désir de continuer de construire ensemble l'Église qui est à Montréal, et sur nos visions de cette Église et du monde dans lequel elle est insérée. Nous avons pensé que l'agenda de cette rencontre pourrait être préparée conjointement. Si notre proposition te convient, tu pourrais désigner une personne qui en ton nom en prévoirait avec nous le déroulement: ordre du jour, lieu, date, heure... Nous souhaitons qu'elle soit l'occasion de l'expression de la bonne volonté commune qui nous anime, tous et toutes, dans les tâches différentes qui nous sont confiées pour proposer Jésus Christ aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui.

En terminant, nous aimerions souligner le caractère informel et fraternel de cet événement: une rencontre, un partage, un échange intéressant entre personnes qui veulent témoigner simplement de ce qu'elles sont au quotidien.

Fraternellement,

André Gadbois

Claude Lefebvre

P.S.: liste des membres ci jointe : Allard, Robert; Ambeault, Alain; Anctil, André; Arruda, José. V; Beauchamp, André; Boumival, Hélène; Comeau, Maurice; Couillard Isabelle; Deblais, Angèle; Gadbois, André; Gagnon Ginatte; Langlois, Jean-Pierre; Lefebvre, Claude; Vanier, Maurice.

A titre d'information.

Voici l'ordre du jour proposé et accepté.

1. Pourquoi les membres du forum demandent-ils cette rencontre?
2. Expression des membres du Forum sur ce qui les a incités à en devenir membres
3. Lunch.
4. Questions et préoccupations portées par les membres du Forum.
5. Réaction de l'Archevêque à ces préoccupations
6. Quelles sont les attentes pour la suite des choses?

Soirée sur Vatican II avec Normand Provencher

Le 27 novembre 2006, le comité André-Naud du diocèse de Gatineau, organisait une rencontre publique avec Normand Provencher, omi, dans le but de nous rappeler les grandes lignes de Vatican II et les défis à relever dans notre monde contemporain.

Cet article ne se veut pas un compte rendu de la conférence-échange mais bien quelques orientations qui peuvent stimuler notre réflexion et notre engagement.

Liberté de parole, souffle nouveau, reconnaissance de la nécessité d'une mise à jour de notre Église dans son aspect provisoire, véritable Pentecôte où la Parole circule, reconnaissance du charisme de vérité dans le peuple de Dieu, une Église qui s'ouvre et qui accueille le monde moderne, reconnaissance de la dignité de tout être humain, invitation au dialogue avec le monde, affirmation du Royaume de Dieu plus vaste que l'Église, redécouverte de la Parole de Dieu, du Magistère au service de la Parole, oécuménisme, liberté religieuse, voilà quelques thèmes majeurs servis par notre conférencier. Plongés dans l'atmosphère de liberté vécue par les participants du Concile, nous avons pu mesurer, un peu, comment cet événement d'Église se voulait un renouveau de notre vie ecclésiale en ouverture à la modernité. Dans la même foulée, force nous est faite de constater que quarante ans plus tard, la mise en œuvre des orientations conciliaires est loin d'être achevée. Sous plusieurs aspects, il y a eu même régression: ex.: liberté de parole, liberté de conscience, ouverture à la différence, inculturation de l'Évangile, et j'en passe.

Même déçus des pas franchis, il reste que Vatican II demeure un incontournable. Ces textes sont inspirateurs et un héritage que nous n'aurons jamais fini de scruter. Malgré le climat de récupération que nous sentons très fort au Québec, il nous faut reconnaître que le Concile est un point de départ et non d'arrivée. Pour un avenir, dans la foulée de Vatican II, nous sommes invités à nous décentrer de la question de notre survie afin de rejoindre le fondement de notre foi: «Quel Dieu? Qui est Dieu? Quel être humain? Qui sommes nous? Ces questions nous renvoient à Jésus, révélation de notre Dieu et révélation de notre dignité d'être humain.

Par ces interrogations, nous sommes renvoyés à l'essentiel du christianisme. De là seulement peut surgir une espérance qui nous met en mouvement et nous propulse vers un avenir que nous ne pouvons ni prévoir ni contrôler mais que nous pourrions accueillir comme don de Dieu. Ce renouveau chrétien va naître des marges de la structure ecclésiale. Dans la post-modernité, l'Église, peuple de Dieu, voit son avenir d'abord à l'intérieur de réseaux où la communauté de foi et de partage peut se vivre à l'instar de la première communauté chrétienne décrite dans les Actes des Apôtres. De là jaillira l'inattendu de Dieu. «L'unité dans la diversité», voulu par Vatican II, verra le jour petit à petit grâce à des groupes qui sauront allier réflexion et action, deux éléments essentiels à la réalisation de l'Incarnation dans notre monde d'aujourd'hui. Nous sommes conviés à la liberté intérieure à la suite de Celui qui nous met en marche pour la construction d'une Église nouvelle. Voilà quelques réflexions jaillies de cette soirée très éclairante et stimulante pour le projet qui nous tient à cœur.

En ouverture à l'esprit du Concile et stimulé par la nécessité d'aller vers les personnes marginalisées, le groupe André-Naud a décidé d'organiser une soirée afin d'entendre trois couples divorcés, «remariés ou en union de fait». Ils nous feront part de leur vécu de foi dans l'Église d'aujourd'hui. Cette rencontre se tiendra le 23 avril 2007.

Monique Beauchemin

Lettre collective aux journaux locaux sur la privatisation de la foi (Gatineau).

Dans tout le débat qui a surgi au Québec ces dernières semaines sur les « accommodements raisonnables », il y a au moins un point qui nous a mis mal à l'aise. Qu'il y ait un débat ouvert et sain sur notre tolérance vis-à-vis nos concitoyens qui viennent d'ailleurs, c'est excellent... à condition qu'on garde l'esprit ouvert et qu'on cherche ce qui est meilleur pour l'ensemble de la communauté.

Ce qui nous a dérangés, c'est qu'à travers ce débat, il y a certaines personnes qui affirmaient haut et fort que la religion ou les croyances, ce sont des affaires personnelles et qu'elles doivent être confinées dans le domaine privé. Et bien peu de personnes ont apporté des nuances.

Bien sûr qu'adhérer à une foi ou à un credo c'est d'abord une affaire personnelle. Nous ne sommes plus à l'époque où l'Église régissait tous les aspects de notre vie, à partir de nos finances avec les Caisses populaires qui étaient alors paroissiales, jusqu'aux loisirs des jeunes à travers l'œuvre des terrains de jeux, en passant par les chambres à coucher des familles, quand les curés dictaient le nombre d'enfants qu'elles devaient avoir... « Dieu merci! ». Les catholiques québécois qui ont continué à fréquenter l'église et les sacrements sur une base régulière, sont des personnes qui ont dit un oui personnel au Christ ... et ça c'est un plus, c'est un point positif.

Mais quand certains veulent tasser la religion ou la foi exclusivement dans le domaine privé, cela nous inquiète. Pourquoi? Parce que la foi chrétienne, comme toutes les autres grandes religions d'ailleurs, a un aspect communautaire. Quand Jésus nous a enseigné à prier, il a dit: « Notre Père » et non Mon Père ... Faire Église, c'est plus que rassembler des individus qui partagent une même foi; c'est prier ENSEMBLE, c'est apprendre les éléments de notre foi ENSEMBLE, c'est être attentifs ENSEMBLE aux besoins des membres de notre communauté, c'est s'engager ENSEMBLE à construire un monde plus juste, plus fraternel, plus pacifique.

Certains disent qu'il ne faut pas mêler religion et politique, sinon on aboutit à des guerres de religion, à l'Inquisition, à des libertés refoulées. Et l'Histoire est pleine d'exemples qui vont dans ce sens-là. Quand des Églises ou des religions exercent le pouvoir politique dans un pays, il faut se méfier des dérapages. Mais quand l'Église ou les Églises cheminent avec la population et rappellent tout haut leurs préoccupations face à telle ou telle question qui se pose dans la société, elles jouent un rôle politique qui est sain. Un exemple: dans les années 82-83, Mgr. Adolphe Proulx, au nom du Comité social de la CECC, avait interpellé publiquement le gouvernement Trudeau sur l'économie. On vivait alors une crise économique grave et l'épiscopat canadien s'inquiétait de voir les familles s'appauvrir. C'était une bonne façon pour l'Église de jouer son rôle ... non pas de dire: nous avons toutes les réponses, mais en questionnant: « n'oubliez pas tel ou tel aspect de la question ... ». Et cette sorte d'intervention est d'autant plus bienvenue si l'Église ou les Églises se laissent elles-mêmes questionner par la société ... sur le rôle des femmes dans l'Église, par exemple.

Dans l'Évangile de Matthieu (ch.22, v.21), Jésus dit aux Pharisiens: « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu » ... Plusieurs personnes même à l'intérieur de l'Église utilisent ce verset pour justifier la non-intervention de l'Église dans la sphère publique et politique et tasser la foi dans le domaine privé. Et pourtant une certaine lecture différente de ce passage peut nous conduire à l'avis contraire. Affirmer que César est César et Dieu est Dieu c'est rappeler qu'aucune institution ne

peut se prendre pour Dieu. Dans l'empire romain, César se prenait pour un dieu ... c'est donc une parole et un geste éminemment politique que pose Jésus en séparant César et Dieu. Être tout-puissant et aliéner, exploiter, dominer l'autre dans sa dignité, c'est pour un chrétien s'attaquer à Dieu lui-même. Quand on travaille à libérer l'autre de l'exploitation, de l'aliénation, on est nécessairement dans le domaine politique et c'est la mission de l'Église de travailler avec toute personne de bonne volonté à faire arriver cette société autre.

Dans la Constitution pastorale « GAUDIUM ET SPES » votée lors du dernier Concile Vatican, il est écrit : « Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur... ». L'Église n'a pas à être un pouvoir dominant; elle a à accompagner l'humanité vers son accomplissement en présentant la Bonne Nouvelle de Jésus, le Christ. C'est là sa première mission. Elle a le droit et le devoir d'intervenir dans la sphère publique, donc politique. La foi chrétienne ne peut donc pas être confinée exclusivement dans le domaine privé.

Michel Lacroix, ptre. pour le Forum André-Naud de l'Outaouais,
Monique Beauchemin, sco.
Jasée Bourgault ,
Mario Dion,
Benoît Fortin, capucin,
Marie-Catherine et Michel-Pierre Leclerc,
Fidèle Nyaminani, ptre.

Section 5

Équipe nationale et courrier outre-mer

- Procès verbal de la rencontre de l'Équipe nationale (22 janvier 2007).

- Salutations d'un membre d'un groupe des Réseaux des Parvis

- Initiative « Curés de paroisses » (Autriche)

Procès verbal de la rencontre de l'Équipe nationale (22 janvier 2007)

Étaient présents Monique Beauchemin, Gilles Dugal, Mario Foucault, André Gadbois, Michel Lacroix, Yvon Leclerc, Claude Lefebvre, Louise Meunier et Ann Talbot.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour :

L'ordre du jour suivant est adopté:

2. Retour sur le congrès de fondation
3. Informations en provenance des diocèses respectifs
4. États financiers
5. D'ici la prochaine assemblée générale, quel développement pour le F.A.N.?
6. Pertinent de réfléchir et de réagir à Notes théologiques et pastorales de nov. 2006 sur la pastorale des divorcés/remariés par un groupe de travail de L'AECQ?
7. Comment faisons-nous évoluer notre brochure?
8. Ébauche de calendrier pour les rencontres de l'E.N.
9. Élection d'un exécutif
10. Levée de l'assemblée

2. Retour sur le congrès de fondation:

Le congrès de fondation a été nourrissant; il a contribué à réduire le sentiment d'isolement et à faire circuler des éléments d'information intéressants. L'intervention de Lucien Lemieux a été marquante: aura-t-elle des suites? (voir le point 7)

3. Informations en provenance des diocèses respectifs:

Dans les diocèses représentés autour de la table (Gatineau, Joliette, Montréal, St-Jérôme, Trois-Rivières), plusieurs initiatives prometteuses sont en train de prendre forme (ex: organisation de conférences publiques et de petites rencontres d'échanges sur des sujets précis, rencontre avec l'évêque et ses proches collaborateurs et collaboratrices. contacts pour recrutement, utilisation de la brochure, circulation d'information sur le congrès de fondation, cueillette de sujets pertinents et de problématiques intéressantes pour intervenir, ...)

Les mots isolement, collégialité, importance de la robustesse du « entre nous », circulation, danger de trop réfléchir et de négliger l'action, rester libres dans les prises de position et les débats, impact, femmes, duo local et national, reviennent souvent.

4. États financiers:

Claude Lefebvre présente les états financiers du FAN. en date du 9 janvier 2007. En caisse: 2133,68\$

Compte tenu que différents dons monétaires sont faits au F.A.N. et que des personnes dont le budget est très limité hésitent à joindre notre organisation, il est proposé par Ann Scott et appuyé par Michel Lacroix que ces dons offerts au FAN. servent à favoriser l'accessibilité au membership du F.A.N ..

Il est proposé par Claude Lefebvre et appuyé par Monique Beauchemin que les états

financiers en date du 9 janvier 2007 soient adoptés.

5. D'ici ta prochaine assemblée Générale. Quel développement pour le F.A.N.?

Une question formulée en 2 volets est présentée aux membres présents: développement numérique du réseau national (membership) ou initiatives locales (réflexion, interventions et communications)?

Un consensus s'établit: d'ici la prochaine assemblée générale, l'orientation nationale du F.A.N. se définira autour des 4 axes suivants comme autant de bras d'un même corps:

- développement des regroupements locaux (recrutement, réflexion, analyse, interventions, publicité...)
- travail de recrutement et de sensibilisation auprès des diocèses encore absents du réseau (Claude principalement mandaté)
- communication continue entre chaque regroupement local au travail et le niveau national pour alimenter le national, le garder branché sur la réalité et lui permettre de retourner l'information à l'ensemble de la base
- recherche de pistes émergentes (à partir du local et de l'actualité) par le national pour passer à l'action.

La vitalité du national sera nourrie par celle des différents regroupements locaux en constante intercommunication.

6. Pertinent de réfléchir et de réagir à Notes théologiques et pastorales sur la pastorale auprès des divorcés remariés?

Compte tenu de la fadeur de ce document du comité de théologie de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec,

Compte tenu du nombre de sujets pertinents et douloureux portés par de nombreux chrétiens et chrétiennes d'ici (ex: laïcité, eucharistie, foi de plus en plus reléguée dans la sphère privée,...),

Compte tenu de la nécessité de faire savoir à ce comité officiel de l'AÉCQ notre insatisfaction devant la teneur de ces propos,

Il est proposé par Michel Lacroix et appuyé par Louise Meunier que les équipes locales du FAN qui le désirent réagissent par écrit au document et qu'elles fassent parvenir leurs commentaires au comité de théologie de l'AÉCQ.

Lors de la prochaine réunion de l'équipe nationale du FAN, un point à l'ordre du jour permettra de dresser une liste de « sujets à cœur » portés par les chrétiens et chrétiennes de nos régions respectives (voir le second compte-rendu de la proposition).

7. Comment faisons-nous évoluer notre brochure?

Compte tenu du temps qui s'écoule rapidement, il est proposé de reporter ce point à la prochaine réunion.

8. Ébauche de calendrier pour les rencontres de l'équipe nationale:

Les 2 prochaines rencontres se tiendront au même endroit que la présente, au 445, rue Notre-Dame à Repentigny (sous-sol du presbytère de la paroisse de la Purification) :

le 2 avril et le 4 juin 2007 de 11,30 à 15,30 heures (on apporte son lunch)

Il est proposé que Claude Lefebvre entreprenne aussitôt que possible les démarches nécessaires pour réserver des locaux à La maison de la Madone pour y tenir la prochaine assemblée générale le 31 octobre 2007

9. Élection d'un exécutif

Le temps faisant son œuvre, il est convenu que l'élection d'un exécutif ait lieu à la prochaine réunion (2 avril) et que les membres de l'équipe nationale se fassent une idée de l'organisation de cet exécutif et des mandats de ses membres.

10. Levée de l'assemblée

André Gadbois propose la levée de l'assemblée à 12,40 heures.

Rédigé par André Gadbois

Aide-mémoire pour le suivi

1. Publication de l'intervention de Lucien Lemieux dans notre brochure.
2. Voir avec André Beauchamp où en sont les démarches concernant le libellé des points de la constitution votés lors du congrès de fondation. (Claude Lefebvre)
3. Consolider les 4 axes de fonctionnement du FAN. (voir point 5 du présent procès-verbal) (tous les membres)
4. Invitation aux équipes locales à réagir par écrit au document du comité de théologie de l'AECQ. (libre)
5. Recueillir des « sujets à cœur » portés souvent douloureusement par les chrétiens et chrétiennes. (tous)
6. Projet de fonctionnement de l'exécutif?
7. Évolution de notre brochure
8. Réservation des locaux pour la prochaine assemblée générale. (Claude L)
9. Prochaine réunion le 2 avril à 11,30 heures avec lunch.

D'un membre des Réseaux des Parvis

chers amis québécois

Je suis l'un des membres du comité de rédaction de "PARVIS", la revue des "Réseaux des Parvis (Fédération des réseaux du parvis, chrétiens en liberté pour d'autres visages d'Église, 68 rue de Babylone, 75007 paris, France. Tel 01 45 51 57 13 - Fax 01 45 51 40 31 - <http://reseaux.parvis.free.fr/> .

47 correspondants (1 par association) assurent les liens internes : je suis l'un d'entre eux - en tant qu'adhérent à deux associations: "chrétiens sans frontières 95" et "prêtres-mariés france-nord - chemins nouveaux".

Comme vous-mêmes, je suis amené à m'intéresser à divers travaux de théologie, d'exégèse et de "praxis" d'une foi engagée dans la cité. Dans la mesure de mes moyens et disponibilités, j'essaie de partager les découvertes et réflexions innovantes en la matière. Grâce à quelques amis polyglottes, je bénéficie de l'apport de démarches variées et souvent complémentaires.

Récemment, j'ai eu la joie de rencontrer à Paris (pour l'assemblée générale des Parvis) un de vos compatriotes: Claude Lefebvre (un copain Fils de la charité) qui m'a communiqué les passionnants documents rendant compte des conditions de la naissance du "forum André Naud". Notre langue commune aurait l'avantage de faciliter éventuellement les échanges, si vous le souhaitez.

Voilà pourquoi, quoique détaché (et pour cause) - depuis mon mariage en 1999 - de toute responsabilité pastorale (action catholique ouvrière) et de mon engagement de 25 années de vie religieuse (en tant que prêtre-ouvrier militant dans une grande entreprise) j'essaie, avec Marie-Christine et bien des amis, de vivre en fidélité à l'évangile de Jésus.

Un groupe de prêtres-mariés canadiens (de langue anglaise) existe: en avez-vous connaissance? Des échanges sont-ils souhaitables, à votre avis? Nos affinités ne sont pas exactement les mêmes au sujet de la "reprise de service" souhaitée apparemment par ceux qui s'expriment dans les textes que j'ai lus, pour ma part.

Pour la France, sur ce chapitre particulier, Claude Bertin vous en dirait plus et mieux que je ne saurais le faire.

NB : si vous le souhaitez nous pouvons vous faire parvenir en pièce jointe les textes de notre petite revue "chemins nouveaux".

Au plaisir de vous lire.

Amicalement Yves GRELET

Initiative « Curés de paroisses » (Autriche)

Communiqué à la presse

(Conférence de presse du 25.04.06 au Café Landtmann à Vienne)

Par cette INITIATIVE « CURÉS EN PAROISSES », nous, curés de paroisses catholiques et prêtres, tous issus de différents diocèses, voulons nous engager en faveur d'une discussion ouverte dans l'Église sur les questions qui se posent d'une manière urgente pour l'avenir de celle-ci, en y intégrant notre expérience spécifique dans le domaine de la pastorale en paroisse. Nous apporterons notre appui à des propositions de solutions et à des structures permettant l'évolution de notre Église conformément à notre temps, et nous les proposerons à la discussion en collaboration avec des paroisses et des conseils paroissiaux. Nous sommes en proie à l'insatisfaction face au comportement adopté par les responsables à la direction des diocèses et au niveau de l'Église universelle concernant les questions et les problèmes qui se posent. Ainsi par exemple :

à propos de l'avenir des paroisses à une époque qui connaît une pénurie de prêtres, à propos du droit accordé aux baptisés de célébrer l'Eucharistie et le salut dont les sacrements sont le signe, à propos de l'appel adressé à tous les baptisés à prendre part aux responsabilités, aux décisions et à la gestion sur les chemins que suit l'Église, à propos de la crise qui affecte le sacrement de pénitence, à propos des problèmes humains et pastoraux que connaît le droit de l'Église en vigueur concernant le mariage, à propos de la stagnation dans les efforts déployés par les Églises chrétiennes en faveur de leur unité et de leur communion dans le repas eucharistique.

Cette INITIATIVE « CURÉS EN PAROISSES » cherche à gagner un nombre aussi grand que possible de prêtres responsables et au service de paroisses, afin qu'ils y adhèrent comme membres ou lui apportent leur soutien, qu'ils recueillent les propositions de solutions et de structures concernant les questions qui se posent et en discutent, et qu'ils recherchent également l'échange d'expériences avec des communautés et des paroisses dans d'autres pays.

Dans ce but l'INITIATIVE « CURÉS EN PAROISSES » organisera surtout des rencontres régulières avec des points forts thématiques, fera connaître ses questions et ses propositions aux diverses instances ecclésiales, spécialement aux Conseils Presbytéraux des diocèses, ainsi que son avis sur les décisions et les déclarations des responsables du gouvernement de l'Église, et prendra contact avec les Conseils paroissiaux.

Contact avec l'INITIATIVE « CURÉS EN PAROISSES »

Pfarrerinitiative pfarrerinitiative grnx.

at Marschallplatz 6. A- 1120 WIEN (Autriche)

home-page: pfarrerinitiative

Équipe de direction de l'INITIATIVE « CURÉS EN PAROISSES »

Hans Bendsorp, Curé de Hetzendorf, WIEN 12 et Doyen Père Udo Fischer, Curé de Paudorf (Basse-Autriche), Franz Grosshagauer, Curé de Konigstetten (Basse-Autriche), et Doyen, Gerald Pump, Curé de Schwechat (Basse-Autriche) et Doyen, Victor Kurmanowytsch, Curé de la Paroisse catholique grecque Sainte Barbe, WIEN 1, Franz Ofenböck, Curé de Hadersdorf am Kamp (Basse-Autriche), Wolfgang Payrich Curé de Nussdorf et Hollenburg (Basse-Autriche), Helmut Scholler, Curé de Probstdorf (Basse-Autriche), Nicoolas Zvonarich, Curé de Inzersdorf, Saint Nicolas, WIEN 23.

(traduit de l'allemand par Jean Courtois, Lyon).

En réponse à M. Claude Giasson qui demandait le texte de nos constitutions pour les insérer dans notre dossier sur le site Culture et Foi :

Suite au congrès de fondation Un travail à mener à terme

Les propositions qui définissent le Forum André~Naud et règlent son fonctionnement ont été l'objet d'un débat bien nourri lors de notre congrès de fondation. le 15 novembre 2006.

Cependant, nous n'avons pas disposé d'un temps suffisant pour mener à terme le processus.

Je crois pouvoir affirmer que nous avons retenu pour l'essentiel toutes les propositions soumises au débat et au vote. Mais un grand nombre de précisions et de formulations alternatives ont été exprimées et débattues: certaines furent votées sur place; plusieurs furent enregistrées pour être confiées à l'étude d'un comité éventuellement constitué et soumises à nouveau aux membres. Le travail n'est donc pas terminé

Pour ma part j'ai considéré que nous pouvions vivre à l'aise jusqu'à l'assemblée générale 2007, sachant que si un problème concret se pose en cours d'action en rapport avec nos constitutions, l'équipe nationale (formée le jour même) pourra en disposer. Et j'ai cru comprendre sur place, à tort peut-être, que cette attitude jouissait de l'assentiment général. Récemment quelques membres ont souhaité que l'on accède plus rapidement au terme de la démarche. C'est à suivre.

Il m'apparaît préférable, dans ce contexte, de remettre à plus tard la publication de nos constitutions (encore en élaboration) sur le site WEB de Culture et Foi. Mais, c'est pour moi, l'occasion de remercier chaleureusement Culture et Foi pour l'hospitalité qui nous est offerte. Un grand merci personnel à celui ou ceux qui assument le travail que cela exige.

Claude Lefebvre

Pour le Forum André-Naud

Montréal, 18 février 2007

Aux Évêques de L'Assemblée des Évêques catholiques du Québec

Monseigneur, bonjour,

Le Forum André-Naud a tenu son congrès de fondation le 25 novembre dernier. Après dix-huit mois de gestation Et maintenant, sans précipitation, il fait ses premiers pas. Il compte à ce jour cinquante-cinq membres appartenant à 10 diocèses. Dans six d'entre eux les membres ont pu structurer une petite équipe et désigner deux personnes pour les représenter au sein de l'équipe nationale.

Puisque nous cherchons à promouvoir la liberté de pensée et d'expression dans l'Église nous n'allons pas bien sûr réfléchir et fonctionner dans le secret. Nous souhaitons que nos évêques soient bien informés de nos questionnements, de nos échanges, de nos interventions. Une façon pour vous de savoir ce qui se brasse «chez-nous» sans avoir à vous en remettre aux rumeurs, c'est de vous abonner à notre brochure « Le Forum André-Naud ». Quatre d'entre vous l'ont déjà fait. Je vous avais fait parvenir le premier numéro gratuitement. Nous publierons, début mars, le troisième. Nous prévoyons quatre ou cinq publications par année. Le coût de l'abonnement annuel est de 25.00\$ (chèque à Forum André-Naud)

Vous trouverez ci-joint deux textes: (l'allocution d'ouverture lors du congrès de fondation et un article de Jean-Claude Leclerc publié dans Le Devoir au cours des semaines suivantes.

Je vous salue fraternellement,

Claude Lefebvre, f.ch.
Curé de la paroisse St-Étienne de Montréal.

Forum André-Naud – Promouvoir la liberté de pensée et de parole dans l'Église

JEAN-CLAUDE LECLERC Édition lundi 27 novembre 2006

Mots clés: Mgr Roger Ébacher, liberté de pensée. Forum André-Naud, Religion, Québec (province)

Un mouvement vient de se former dans l'Église catholique en vue d'y promouvoir la liberté de pensée et de parole. Le Forum André-Naud, du nom d'un théologien contestataire, compte déjà une cinquantaine de membres, prêtres et laïcs, résolus à faire entendre une parole « plus libre » et parfois « critique ».

À en juger par les documents dont il s'inspire - ceux du concile Vatican II et du théologien québécois André Naud (décédé en 2002) -, le regroupement veut favoriser l'émergence d'une opinion publique dans l'Église, mais aussi inciter les évêques eux-mêmes à retrouver leur propre liberté.

L'initiative fait suite à une lettre ouverte que 19 prêtres adressaient aux évêques du Québec, en février dernier, exprimant leur désaccord avec les positions du Vatican et de l'épiscopat sur l'homosexualité et sur l'accès au sacerdoce. Au même moment, sur ces sujets-là et sur d'autres, les communautés religieuses du pays exprimaient des préoccupations moins fracassantes, peut-être, mais tout aussi pressantes.

Loin d'être reçus favorablement, ces messages, relayés dans les médias, ont suscité au sein de l'épiscopat des réactions froides, sinon un rejet. Peu après, dans une autre lettre diffusée dans le public, une quarantaine de laïcs, reprenant les préoccupations des 19 prêtres et les suggestions des religieux, reprochaient aux évêques de ne pas s'être fait les défenseurs de ces vues lors de leur dernière visite périodique au Saint-Siège.

Pourtant, selon l'évêque de Gatineau, Mgr Roger Ébacher, tant dans le « rapport » qu'ils ont remis à Rome que dans leur message au pape, les évêques ont abordé toutes ces questions. Ils se sont même assurés, dit-il, que les autorités romaines avaient pris connaissance du document des religieux. D'où chez lui, une réaction quelque peu « perplexe » devant cette contestation parfois radicale.

L'archevêque de Québec, le cardinal Marc Ouellet tout en encourageant la création de « nouveaux modes de rassemblement », a lui aussi donné l'assurance que les évêques ont été « longuement écoutés par le pape » et qu'eux-mêmes l'ont écouté avec « beaucoup d'attention », sachant, dit-il que Benoît XVI avait « bien saisi la réalité de notre Église du Québec ».

Pour l'évêque de Gatineau, toutefois, même le pape n'aurait pas, semble-t-il, le pouvoir de trancher certaines des questions soulevées. En effet, selon le cardinal Martini, alors évêque de Milan, cité par Mgr Ébacher, on ne peut dénouer ces choses que par le « discernement d'un concile œcuménique ». Les évêques, faut-il comprendre, auraient donc encore moins de pouvoir à cet égard.

Le silence des évêques

Le Forum trouvera sans doute dans les documents de Vatican II plus d'un principe théologique permettant de contester la centralisation romaine établie aux dépens des Églises nationales, ou encore le refus du Vatican d'écouter l'expérience et les vues des simples fidèles. Bien avant ce concile, le pape Pie XII n'avait-il pas déclaré en 1950: « L'Église est un corps vivant et il manquerait quelque chose à sa vie si l'opinion

publique lui faisait défaut»?

Toutefois, ce n'est pas dans la doctrine du dernier concile qu'on découvrira les principes investissant les évêques non seulement du pouvoir, mais du devoir de parler. En 2002, le théologien André Naud, ayant noté cette lacune importante, a fait de «l'éthique de la parole épiscopale» une analyse sans complaisance. Pour lui, le contexte ecclésiastique et social a changé depuis l'époque de Vatican II. Des situations nouvelles se posent aux évêques, cependant qu'ils devraient se conformer en toutes choses aux positions, même anachroniques, de Rome.

Le propos est de nature à ébranler la «règle du silence», les «réponses évasives» et les voies du «secret» auxquelles seraient contraints les évêques. Certes, ceux-ci ne veulent pas scandaliser les croyants, écrit Naud, ni embarrasser Rome. Mais il n'est pas normal qu'un seul lieu soit le siège de la réflexion théologique, «avec tous les dangers et les inévitables limites que cela comporte».

Les évêques, pasteurs également chargés d'enseignement, ne sauraient trancher tous les problèmes, reconnaissait le théologien. «Mais n'y a-t-il pas contradiction pour les évêques, écrivait-il, à recevoir une mission magistérielle qu'à toutes fins utiles ils ne peuvent pas exercer vraiment sur tant de points qui intéressent la foi et le comportement chrétien, l'Église du milieu dont ils ont la charge, le concret des jours de tant de croyants?»

Citant le cas de la contraception, Naud remettait en question les réponses évasives ou le mutisme des évêques. Quand on est responsable d'enseignement et qu'on estime qu'une position prise est inappropriée, voire injuste et néfaste, «est-il légitime de se réfugier systématiquement dans le silence?», a écrit le théologien. A-t-on le droit de dire le contraire de sa propre pensée, ajoute-t-il, «spécialement quand il s'agit d'obligations qui sont imposées à la conscience des fidèles»? Bref, en imposant le silence, Rome aurait perdu sa crédibilité, et en acceptant de se taire, les évêques auraient perdu la leur.

Cette critique n'implique pas que sur telle ou telle question controversée, des évêques ne disent pas le fond de leur pensée ou soient personnellement en désaccord avec Rome. Toutefois, s'il s'en trouve parmi eux qui voudraient en discuter ouvertement, ou même entreprendre une simple réflexion théologique, ils ne peuvent plus le faire présentement, car il leur est officiellement interdit de contester Rome ou même de rouvrir l'examen de ces sujets.

Le projet initial du Forum prévoyait qu'en plus des prêtres et des laïcs ayant un mandat de l'Église, les évêques eux-mêmes seraient les bienvenus. Les conditions d'appartenance ont depuis été modifiées. Tout chrétien intéressé aux objectifs du mouvement pourra en faire partie à titre de «sympathisant». Mais pour les évêques, le Forum a inventé une catégorie spéciale.

Afin d'éviter qu'un évêque sympathique au mouvement n'ait à refuser de s'afficher comme tel, que ce soit par solidarité avec l'épiscopat ou pour une autre raison, le Forum, dans ce cas-là, fera de l'intéressé un «abonné à l'information».

Le mouvement sera formé de réseaux régionaux. Une équipe nationale a été mandatée pour en prendre la direction. Plusieurs diocèses y sont représentés. Montréal, Saint-Jean Longueuil, Joliette, Québec, Nicolet, Trois-Rivières, Saint-Jérôme et Gatineau. Le Forum compte également mener son action en lien avec d'autres groupes «apparentés», dont Culture et Foi, Femmes et Ministères, L'Autre Parole.

Parmi les moyens d'action privilégiés, le 15 novembre dernier, par l'assemblée de fondation, on note qu'un même «thème d'observation, de réflexion et d'engagement» sera approfondi par l'ensemble des membres, et un bulletin publié trois fois l'an rendra

compte de ses travaux et de ses prises de position.

L'initiateur du Forum André-Naud, Claude Lefebvre, est curé de la paroisse Saint-Étienne de Montréal et membre de la communauté des Fils de la Charité. Dans une lettre aux évêques, il écrivait en mai: « Il arrive parfois dans une famille où l'on s'aime pourtant, que l'accès à un dialogue plus authentique et plus fécond passe par la porte étroite d'un affrontement. » Parlant des évêques et des membres du Forum, il termine une lettre plus récente en souhaitant que les uns et les autres ne «restent pas figés sur le seuil». Si elle réussit à franchir ce pas, l'Église du Québec aura peut-être, au sein du catholicisme, ouvert une brèche.

redactio@ledevoir.com

Jean-Claude Leclerc enseigne le journalisme à l'Université de Montréal